LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5271 - SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



LE CHEF TERRORISTE ALGÉRIEN D'AQMI REJOINT BELMOKHTAR

Abou Obeïda El Annabi sur la liste noire du FBI

Lire en page 5

Bilan de la visite du président du Sénat français à Alger

ACCORDS ET DÉSACCORDS



PH. ADEL SEHREI / LJI

Durant sa visite de trois jours en Algérie, le président du Sénat français, Gérard Larcher, a fait savoir qu'entre l'Algérie et la France il existe une convergence de vues sur plusieurs points bilatéraux, mais les questions qui fâchent planent toujours sur les rapports entre les deux pays. Dans la coopération économique, la règle 51/49 constitue la pomme de discorde entre Alger et Paris. Dans le chapitre international, l'Algérie oppose son refus à une intervention militaire en Syrie ou en Libye, tandis que la France ne cesse d'afficher ses velléités guerrières, les mêmes qui ont conduit au désastre libyen.

Lire en page 3



SCANDALE À ARCELORMITTAL ALGÉRIE

AMPTA renvoie ses travailleurs et en recrute d'autres

Lire en page 2



ENSEIGNEMENT DE TAMAZIGHT

Benghebrit l'impose progressivement

Lire en page 4



LIGUE MOBILIS : CR BELOUIZDAD – JS KABYLIE

Le choc des extrêmes

Lire en page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

L'ENDETTEMENT EN LIGNE DE MIRE

Le vice-président de la Banque mondiale demain à Alger

LE VICE-PRÉSIDENT de la Banque mondiale (BM) pour la région Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA), Hafez Ghanem, entamera à partir de demain une visite officielle au cours de laquelle la question de l'endettement de l'Algérie pour faire face à la crise financière, devrait figurer au cœur des discussions. Au cours de sa visite de trois jours M. Ghanem rencontrera le ministre des Finances, abderrahmane Benkhalfa, ainsi que certains responsables d'autres départements ministériels pour «discuter de l'évolution des programmes de coopération en cours avec la BM et les questions liées au développement dans la région », selon un communiqué du ministère des finances. Le vice-président de la BM aura également l'occasion, durant cette visite, de «prendre connaissance des réalisations de l'Algérie en matière de développement et de gouvernance économique, ainsi que la contribution que pourrait apporter son institution en la matière », a ajouté le ministère. Cette visite intervient en prévision des prochaines Assemblées annuelles de la BM et du Fonds monétaire international (FMI), prévues en mois d'octobre prochain, a conclu la même source. L'Algérie qui voit ses ressources financières s'filocher suite à la chute des prix de pétrole qui se poursuit depuis des mois, n'exclût pas le retour de l'endettement externe. Incapable de financer les projets structurants, l'Algérie doit passer par la BM et le FMI pour convaincre de sa solvabilité et des conditions de l'obtention des lignes de crédits. L'Algérie avait conclu avec le FMI un plan d'ajustement structurel de 1995 à 1998 qui s'est soldé par le démantèlement de plusieurs entreprises publiques, un licenciement en masse de travailleurs, la une hausse des taxes et des taux d'intérêts dans les crédits bancaires.

K. M.

A L'INITIATIVE DE LA WILAYA

Vaste opération de nettoiement des cimetières de Constantine

UNE VASTE opération de nettoiement des cimetières de la wilaya de Constantine a été entamée hier et devrait se poursuivre aujourd'hui, apprend-on auprès des organisateurs. Cette opération, chapeautée par le chef de l'exécutif de la wilaya en personne, a mobilisé d'importants moyens humains et logistiques. En sus du matériel et du personnel des communes, plusieurs entreprises publiques ont été mises à contribution. En plus de ces intervenants, de nombreux bénévoles seraient de la partie apprend-on de même source. Au programme de cette initiative, le réaménagement des nécropoles des douze communes.

Ainsi, du désherbage à l'enlèvement de détritus, l'opération devrait «embellir» les allées et les accès à l'intérieur des espaces.

Il est en effet utile de noter que la quasi-totalité des cimetières de la ville des Ponts se trouve depuis des lustres dans un piteux état. Hormis les quelques initiatives entreprises la plupart du temps de façon spontanée par les visiteurs des lieux, où chacun tente un tant soit peu de nettoyer autour de la tombe du proche-parent ou de l'ami parti, il est rare que les services chargés de la gestion de ces espaces recourent à de telles opérations, du moins de grande ampleur.

A. B.

SCANDALE À ARCELORMITTAL ALGÉRIE

AMPTA renvoie ses travailleurs et recrute d'autres

La grève enclenchée à la société ArcelorMittal Pipes et Tubes Algérie (AMPTA), ex-Tuberie Sans Soudure (TSS), depuis avril dernier, se poursuit, a-t-on appris hier auprès de Lotfi Farah, secrétaire général du syndicat d'entreprise.



«Nous poursuivons notre grève parce qu'elle est légale et toutes les procédures réglementaires ont été observées lors de son enclenchement (…) Ce qui nous désole dans ce mouvement de protestation, ce sont les différentes réactions de l'administration du groupe Sider (détenteur de 51% des capitaux du complexe sidérurgiques d'El-Hadjar, ndlr) qui cherche à faire diversion entre les travailleurs d'AMPTA», nous a-t-il déclaré.

Prié de s'expliquer, il nous révélera que la direction d'AMPTA, sur injonction du groupe Sider, a accordé une avance de 30 000 dinars sur salaire à 100 travailleurs sur les 350 que compte l'entreprise (…) C'est une manœuvre à l'approche de l'Aïd El-Adha, les décideurs de cet octroi appliquent la devise «diviser pour mieux régner». Il faut signaler qu'après les 29 travailleurs licenciés en août dernier, 15 autres ont été interdit d'accès, jeudi dernier, au complexe sidérurgique d'El-Hadjar en attendant de recevoir leur licenciement.

Pis encore, la direction générale d'AMPTA envisage dans les prochains jours le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée pour faire démarrer les machines de production, devant l'insistance de Sonatrach exigeant ses commandes en tuberie, faute de quoi les pénalités de retard seront comptabilisées à la hausse. Pour le moment, les pénalités entre AMPTA et Sonatrach avoisinent les 135 milliards de centimes qui sont applicables depuis le mois de juin dernier.

Des sources proches d'ArcelorMittal Algérie expliquent le pourquoi d'AMPTA, détenue à 70% par ArcelorMittal group, de procéder à de prochains recrutements : «Il faut satisfaire la commande de Sonatrach pour éviter des commandes extérieures, surtout dans ces moments de crise économique», nous a-t-on déclaré. Pour rappel, Sonatrach avait importé en 2009/2010, avant son contrat avec AMPTA, l'équivalent de 731 millions de dollars en tuberie alors que les travailleurs de l'ex-TSS connaissaient les pires difficultés.

C'est quoi AMPTA ?

ArcelorMittal pipes et tubes Algérie (AMPTA), ex-TSS, Tuberie sans soudure, est une société de droit algérien qui emploie 350 salariés. Elle est la seule usine de fabrication de tubes sans soudure (seamless) en Algérie et au Maghreb, et ses fabrications de haute qualité sont destinées aux puits de forages gaziers ou pétroliers, soit à l'élaboration des conduites de transport de gaz ou de pétrole dans le réseau de distribution ou dans la connexion des puits. AMPTA fournit également des tubes destinés aux forages hydrauliques et au transport de l'eau. Créée en 1976, avec une production de 30 000 tonnes, elle a déjà posé 15 000 km en Algérie. Son slogan «Algérien d'un bout à l'autre du process de fabrication», c'est-à-dire du minerai au tube de haute qualité.

La capacité réelle de l'usine de Tuberie sans soudure est de 45 000 tonnes/an. Sa problématique actuelle : malgré ses efforts en termes de production, d'investissement et d'embauche, l'ex-TSS, bien avant la commande de Sonatrach et Sonelgaz, n'arrivait pas à remplir son carnet de commandes. Elle n'avait obtenu en 2009 qu'une seule commande de 400 tonnes, soit l'équivalent de 4 jours de travail, alors que les besoins en tuberie en Algérie sont estimés à plus de 200 000 tonnes/an. AMPTA n'a bénéficié que de 1,42% des parts de marché algérien en 2009/2011. Puis, plus rien.

La cause directe : l'importation de l'étranger d'importantes quantités en tuberie, négligeant ainsi les stocks en tubes de TSS alors que les capacités de pose et l'utilisation sont limitées.

Durant cette même période, l'Algérie avait importé 800 000 tonnes en deux ans alors que le même produit existait au niveau du complexe sidérurgique d'El-Hadjar. Mais le miracle arrivera par Smaïn Kouadria et le patron de la centrale syndicale UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd. Le 20/12/2012, le conseil syndical du complexe sidérurgique d'El-Hadjar crie sa colère et monte au créneau pour dénoncer ce scandale sans précédent qualifié de « tuerie à petit feu ».

A la tête du syndicat d'ArcelorMittal, Smaïn Kouadria, aujourd'hui député sur la liste du Parti des travailleurs, dénoncera dans une lettre SOS que« 41,45% des besoins en tubes de l'entreprise Sonatrach durant l'exercice 2009/2010, pour un montant de 731 millions de dollars, ont été importés via des traders, de véritables biznassa alors que les travailleurs de TSS connaissaient les pires difficultés pour vendre leurs produits ». Et d'ajouter avec dépit : «On tue les entreprises algériennes au profit des traders/biznassa», avant de se poser des questions : Où est la protection du produit national ? Où est la préférence nationale en pareil cas ? Etat régulateur où es-tu? Concernant Abdelmadjid Sidi Saïd, saisi par ses syndicalistes de l'époque, il usera de toute son influence auprès du PDG de Sonatrach de l'époque pour amener d'importantes commandes à AMPTA sous le slogan : «Consommons algérien».

Nabil Chaoui

BILAN MENSUEL DE LA SÛRETÉ DE WILAYA DE TIZI OUZOU

311 personnes interpellées et 1 876 autres contrôlées en août

LES SERVICES de police de la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou ont traité durant le mois d'août dernier 154 affaires liées aux crimes et délits contre les personnes, à l'instar des coups et blessures volontaires, menaces et injures. 199 individus ont été interpellés dans ce cadre dont 128 ont été présentés devant le parquet et cinq placés en détention préventive. Neuf autres mis en cause se trouvent également sous les verrous, suite à leur implication dans des crimes et délits contre les biens, indique le bilan mensuel de la sûreté de wilaya qui fait état de traitement de 37 affaires du genre pour lesquelles 55 personnes ont été interpellées. La police a recensé durant la même période 13 affaires relatives aux infractions à la législation des stupéfiants et substances psychotropes. Sur les 20 personnes impliquées, 19 ont été placées en détention et une a été citée à comparaître. Les crimes et délits contre la chose publique en août sont au nombre de 20, dans lesquels 24 individus sont arrêtés dont 7 se trouvent en détention préventive. En outre, deux cas d'atteintes aux familles et aux bonnes mœurs mettant en cause 5 personnes dont quatre emprisonnées après leur présentation au parquet. A noter également l'interpellation de 8 malfaiteurs au volet des infractions économiques et financières, dont un a été cité à comparaître alors que les autres ont vu leur dossier transmis au parquet.

Concernant les actions menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité publique, le bilan de la police fait état de 373 opérations coup-de-poing menées dans 360 points et quartiers sensibles. 1 876 individus ont été soumis à examen de situation et 30 d'entre eux ont été présentés au parquet pour différents délits, dont 6 pour séjour illégal, un faisant l'objet de recherche et 4 pour port d'arme prohibée. 21 personnes sont mises en détention dans ce sillage.

Au volet de la sécurité publique, les services compétents ont recensé 35 accidents de la circulation ayant fait 45 blessés et un mort. 26 véhicules ont fait l'objet de mise en fourrière, au moment où 1 952 contraventions ont été dressées et 316 permis de conduire retirés. Aussi, 362 opérations de contrôle ont été effectuées et plus de 4 600 personnes ont été touchées par les actions de sensibilisation sur la prévention routière durant le mois écoulé.

A. Drifa

LARCHER À PROPOS DES RELATIONS ALGÉRO-FRANCAISES

Divergences sur la Syrie et entente sur le Mali

L'Algérie n'est pas en faveur d'une intervention militaire en Syrie tandis que le règlement de la crise malienne nécessite une reconnaissance politique des Touareg.



S. Adel/L.I

C'est ce qu'a indiqué le président du Sénat français, Gérard Larcher, lors d'une conférence de presse au terme de sa visite en Algérie. Il a laissé entendre que les deux pays ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde concernant certains dossiers, notamment l'intervention militaire prévue par la coalition cotre la Syrie.

«Position partagée, ce n'est pas le mot», a-t-il répondu à une question d'un journaliste sur le dossier syrien. Il a expliqué en clair l'opposition officielle de l'Algérie aux solutions militaires pour le règlement des conflits. «Le président de la République estime que les raids aériens peuvent retarder et même affaiblir les forces armées mais ne régleront pas la crise», a-t-il affirmé en précisant que l'Algérie propose plutôt la réunion de tous les partis syriens autour d'une même table, en présence des forces régionales et internationales, avec comme priorité l'élimination de Daech.

Une reconnaissance politique des Touareg

A propos de la crise malienne, Larcher a affirmé que le règlement du conflit devrait passer par une reconnaissance des Touareg. «Il faut une association plus grande des mouvements à la gouvernance du Mali et une reconnaissance politique des Touareg», a-t-il souligné en affirmant que le Parlement français devrait trancher sur la poursuite de l'engagement de la France à soutenir le peuple Touareg pour qu'il soit reconnu politiquement. Dans ce contexte il a affirmé que le président Bouteflika en personne lui a rappelé l'année 1959, date de la création du Parti du regroupement africain (PRA), qui avait regroupé toutes les tendances du pays à l'époque. Le président de la Chambre haute a clairement affirmé que son pays est «en concurrence» avec d'autre forces sur la région, «qui sont plus productrices d'argent que de solutions politiques». Toujours sur le dossier du Sahel, le président du Sénat français a affirmé qu'il comptait suggérer au président de la Commission des affaires étrangères et de la Défense au Sénat, Jean-Pierre Raffarin, de poursuivre ,et non pas reprendre le dossier malien, afin d'éviter de revenir à la case départ. Rappelant l'intervention militaire de son pays au Mali, Larcher a assuré que les autorités algériennes ont soutenu la France sur l'aspect technique.

A propos de la Lybie, l'autre dossier qui pèse sur l'Afrique, Larcher a simplement déclaré que la France soutient les négociations sous l'égide de l'ONU avec un agenda unique.

Il a affirmé que le Président algérien reconnaissait avec beaucoup de réalisme la difficulté de rapprocher les points de vue pour reconstruire l'Etat libyen.

A propos du dossier du Sahara occidental, occupé par le Maroc depuis les années 1970, le président du Sénat a franchement répondu que le dossier n'était pas au menu de son entretien avec le Président. Mais il a déclaré avec diplomatie que la France est en faveur du traitement de ce dossier dans le cadre de l'ONU. Evoquant «la qualité» des relations entre l'Algérie et la France, il a assuré que ce rapport ne subit pas «le légitime clivage de la démocratie».

Z. M.



PR

LA FRANCE DICTE SES CONDITIONS POUR INVESTIR EN ALGÉRIE

La règle 49/51 pose problème

LA RÈGLE 49/51 régissant les investissements étrangers en Algérie constitue une entrave pour les chefs d'entreprises français désireux d'investir en Algérie, selon le président du Sénat français, Gérard Larcher. S'exprimant hier lors de la conférence de presse organisée à l'issue de sa visite en Algérie, Larcher a assuré de la volonté des chefs d'entreprises de son pays d'intensifier leurs investissements en Algérie. Il a cité notamment les secteurs de l'automobile, de l'agroalimentaire, électrique et des services. Le président du Sénat a toutefois affirmé que la question du 49/51 se pose toujours avec acuité, car l'idée de partenariat durable pour les entreprises connexes de sous-traitance ne peut se concevoir avec cette règle. Il a même annoncé que la question a été abordée avec le Premier ministre Abdelmalek Sellal. «C'est d'ailleurs lui-même qui m'en a parlé en premier. Il m'a dit avec son air que vous lui connaissez : vous allez me parler du 49/51. Mais au fait la gouvernance revient au 49 %», a-t-il déclaré. Mis à part la règle 49/51, Larcher a estimé qu'il y a aussi un certain nombre de textes qui doivent libérer un certain nombre d'énergies, d'autant que l'Algérie entend développer l'économie en dehors de la monoculture de l'énergie. Il a toutefois affirmé qu'il se fait porte-parole des entrepreneurs français et que la décision revient aux algériens. «Ce sont les Algériens qui décident des réformes, mais nous nous sommes fait porte-parole des investisseurs français», a-t-il poursuivi. Il a ajouté que les règles régissant les investissements devraient conforter le redéploiement économique et l'esprit de partenariat. Il a cité le projet Peugeot en Algérie «auquel nous sommes attachés», a-t-il lancé. **Z. M.**

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016 TRUFFÉ DE MESURES ANTIPOPULAIRES

Le citoyen paie les pots cassés

LE GOUVERNEMENT multiplie les faux-pas face à une crise financière due à une chute des cours du pétrole pourtant prévisible. Dans l'avant-projet de loi de finances 2016 qu'il a fait adopter mercredi dernier en conseil du gouvernement, l'exécutif a décidé de faire payer les modestes dans sa quête désespérée de renflouer les recettes de l'État qui sont sévèrement impactées par la poursuite de la dérive du prix de l'or noir. Selon le texte endossé en fin de semaine dernière, le gouvernement a décidé de revoir à la hausse les prix des carburants (surtout le gasoil), de la 3G et de l'électricité pour les consommateurs dépassant un certain seuil. Mais encore ! Le même document prévoit d'imposer un droit de douane de 30 % pour les importations d'ordinateurs, et de 5 % pour les composants informatiques, telles la carte-mère. Le gouvernement a touché aussi la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) et la Taxe intérieure de consommation (TIC) en les revoyant à la hausse, de même que la vignette automobile. Après plusieurs démentis et autres mises au point balayant toute idée de remise en cause des acquis sociaux, le gouvernement semble contraint de puiser dans la poche du contribuable pour se payer une bouée de sauvetage face à une crise financière persistante.

Comme si la dévaluation permanente et inavouée du dinar ne suffisait pas, l'équipe de Abdelmalek Sellal sollicite une fois encore le citoyen à travers les taxes et autres augmentations des prix des produits de première nécessité qui lui sont imposées, pour compenser un déficit budgétaire sans cesse grandissant.

Une démarche de rationalité équivoque

Ces «mesurettes», a priori destinées à faire face à la crise en rationnalisant autant que faire se peut la dépense publique, s'apparentent en réalité à un nivellement par le bas, fragilisant davantage les couches à faible ou sans revenu.

En effet, concernant la volonté du gouvernement de garder un taux de TVA réduit de 7 % pour la consommation allant de zéro à 125 kilowatt/heure (kwh), et de relever la TVA au taux normal (17 %) au-delà de ce seuil, les spécialistes voient que le seuil établi pour la taxation est de nature à toucher même les foyers à faible ou à moyen revenu. Par ailleurs, l'idée de taxer les utilisateurs de la 3G pour l'Internet n'est pas aussi lumineuse qu'elle en a l'air vu la qualité médiocre de l'Internet à réseau filaire offert par l'opérateur étatique.

De même pour les carburants dont les prix sont appelés à s'envoler du fait du relèvement de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP). Il est loin le temps où l'Algérie opposait un bras de fer aux pays qui présidaient aux négociations devant aboutir à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les questions des subventions aux produits de première nécessité, dont les carburants. Notre excès de zèle et l'absence de stratégie a fini par nous faire plier dans un contexte économique national et mondial des plus sombres. Ainsi et en vertu des dispositions adoptées par le conseil du gouvernement mercredi dernier, le gasoil subira une double augmentation. Son taux de TVA sera relevé de 7 à 17 %, auquel s'ajoutera une augmentation de 2,66 dinars à cause de la taxe TPP. Résultat des courses : le litre du gasoil pourrait atteindre 17,75 dinars. Le prix des carburants va augmenter pour tous les automobilistes, autrement dit encore une mesure impopulaire en perspective, étant donné que le citoyen moyen roule au diesel par souci d'économie et aussi à cause de la qualité médiocre des transports en commun en Algérie.

Le pouvoir d'achat des Algériens est sans cesse fragilisé et ces mesures censées rationnaliser les dépenses ne feront que l'étrangler. Ce qui fait dire à un économiste algérien que le problème réside dans l'absence de stratégie et de vision prospective. Ainsi donc, il semble qu'après le flop de «l'amnistie fiscale « offerte aux barons de l'informel à travers la dernière mesure du ministère des Finances et qui consiste à régler par chèque toute transaction commerciale dépassant le million de dinars, le gouvernement a décidé d'introduire massivement ces taxes pour renflouer sa trésorerie sans pour autant se soucier de leur impact négatif sur le quotidien des Algériens.

Kamel Aït Bessaï


DR

RESTAURATION DE LA STÈLE DE 11 MARTYRS DU FFS À M'DOUHA

L'APW débloqué 38 millions de centimes

DANS quelques jours seulement, plus exactement le 29 septembre, la grande famille du Front des forces socialistes (FFS) fêtera la 52e année de la création de leur parti. A cette occasion, les cadres, les militants ainsi que les nombreux sympathisants du parti d'Aït Ahmed procéderont à l'inauguration, après des travaux de restauration, de la stèle érigée au cimetière de M'douha, à la mémoire des 11 martyrs du FFS, lesquels étaient issus de l'ALN et du FLN. C'était en 1997, soit juste après avoir trouvé leurs ossements dans une fosse commune, que la section FFS de Tizi Ouzou a décidé de faire ériger, aux seuls frais de ses militants et sympathisants, cette stèle, à la mémoire des 11 martyrs tombés au mois d'avril 1964. Pour que cette enveloppe financière de l'ordre de 380 000, 00 DA soit débloquée et acceptée par la Direction des affaires locales (DAL), l'APW n'a pas spécialement précisé la nature de la dépense. Dans le chapitre consacré à ce montant, l'écriture a seulement mentionné le mot « Stèle «. Et il va sans dire que les élus de l'APW, toutes couleurs politiques confondues, ont voté pour. Celle-ci a été destinée à l'APC de Tizi Ouzou qui devait se charger des travaux de restauration de la stèle en question. Les 33 élus de l'APC de Tizi Ouzou, issus du RCD, FFS, FLN, RND et d'une liste d'indépendants, ont ainsi voté à l'unanimité le chapitre consacré à cette dépense. Même les représentants de la DAL de Tizi Ouzou, en tant que citoyens, ont, moralement et intellectuellement, pleinement adhéré à cette initiative. Concernant cet accrochage de Taguemount-Oukirrouche, qui a duré trois longs jours et trois longues nuits en ce début du mois d'avril 1964, un homme, répondant aux initiales de S. A. A. s'est confié au Jeune Indépendant : « Côté FFS, nous étions 57 militants, et les éléments composant les forces d'en face étaient encore beaucoup plus nombreux. Les combats à l'armement automatique ont commencé dans la matinée du début du mois d'avril 1964 et ne se sont terminés que trois jours plus tard. Pendant trois jours et trois nuits, il n'y a pas eu le moindre répit pour tous ceux qui étaient mobilisés.» Notre interlocuteur a évoqué certains noms de ses camarades, notamment ceux qui y ont laissé leur vie. Nous avons appris également qu'après la fin de cet accrochage, les corps ont été acheminés au cimetière de M'douha. Les militants du FFS, y compris ceux qui avaient pris part à cet accrochage, ne savaient pas exactement ce qu'il étai advenu des corps de leurs camarades ni le lieu où ils avaient été enterrés. C'est suite à un minutieux travail de recherche mené dans ce sens qu'un homme le découvrit. Il se présenta chez les militants du FFS pour les en informer. Suite à cela, une stèle fut érigée, à l'endroit même où, en ce mois d'avril 1964, leurs corps furent ensevelis. **S. T.**

ELLE NE SERA PAS SEULEMENT LE CHOIX DES PARENTS D'ÉLÈVES PARLANT LA LANGUE

L'enseignement de Tamazight sera généralisé progressivement

La langue tamazight sera généralisée progressivement dans tous les établissements scolaires du pays, a affirmé, jeudi la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit.


DR

«Avec les nouvelles promotions de professeurs de la langue, Tamazight sera enseigné dans tous les établissements scolaires et ne sera pas seulement le choix des parents d'élèves parlant cette langue, comme c'est le cas aujourd'hui», a indiqué, jeudi, Mme Benghebrit en marge d'une visite de travail dans la wilaya d'Oran où elle a inauguré une nouvelle école primaire à haï El Yasmine commune de Bir El Djir à l'Est d'Oran. Elle a rappelé à ce propos que Tamazight est actuellement enseigné dans 21 wilayas du pays contre 11 wilayas durant l'année scolaire précédente.

«Nous souhaitons que, progressivement, cette langue sera enseignée dans toutes les wilayas et, à terme, au niveau de tous les établissements scolaires du pays», a déclaré madame la ministre. S'adressant aux enseignants et aux cadres de l'éducation de la wilaya et ceux du ministère, Mme Benghebrit a souligné l'importance de la généralisation de la langue amazighe, qui « est partie intégrante du patrimoine du pays». madame la ministre a insisté, par ailleurs, sur le fait que Tamazight est une matière comme toutes les autres à l'école. «Les notes obtenues par l'élève seront prises en compte dans le calcul de la moyenne», a-t-elle.

Installation du premier « Collège inspectoral « du secteur de l'éducation

A l'occasion de sa visite de travail et d'inspection à la wilaya d'Oran, Mme Nouria Benghebrit a procédé à l'installation du premier « Collège inspectoral « du secteur. Appelée également « Conseil inspectoral «, cette structure de l'éducation nationale sera installée progressivement dans toutes les wilayas du pays, a annoncé. Mme Benghebrit. Elles a souligné que « ce nouvel instrument a pour objectif de fédérer les énergies, car la réussite du processus d'enseignement dépend grandement des missions et de la mobilisation des inspecteurs, avec une vigilance à toute épreuve «, tout en rappelant que les inspecteurs de l'éducation jouent un rôle primordial dans l'amélioration des pratiques pédagogiques et administratives. A travers l'installation de ce Conseil, les inspecteurs auront d'autres missions à effectuer. « Votre mission ne se limite pas à l'inspection et au contrôle. Vous avez un rôle important à jouer dans la formation des enseignants et du personnel de l'éducation nationale et vous devez participer aux travaux de recherche, chacun dans son domaine d'intervention (pédagogie, administration et finances) «, a indiqué Madame la ministre, en s'adressant aux inspecteurs. Et d'ajouter, dans le même ordre d'idées : « Nous avons besoin de votre soutien pour mettre en place une école de qualité avec trois mots clés, à savoir initier, élargir et renforcer, ceci pour mettre en œuvre la feuille de route du ministère de l'Education nationale «. Celle-ci a, d'autre part, exhorté les inspecteurs à ne pas hésiter à prendre l'initiative dans leurs domaines respectifs d'intervention et à une gestion adaptée du temps scolaire, afin d'arriver à réaliser une année scolaire de 32 semaines effectives d'enseignement, ainsi que d'autres volets de leur mission.

Un levier de la mise en œuvre de la politique de l'éducation nationale

Le « Conseil inspectoral « est considéré comme un levier de la mise en œuvre de la politique de l'Education nationale, a indiqué, de son côté, l'inspecteur général du ministère de l'Education nationale, Messeguem Nedjadi. Ce dernier explique que ce nouvel instrument, qui comprend dix membres, constitue « une passerelle entre les inspecteurs et la direction de l'éducation et le ministère de tutelle «, est également une force de proposition et un interlocuteur de choix avec tous les intervenants de l'éducation nationale. Le responsable a tenu à rappeler que généralement, les inspecteurs sont dispersés, éparpillés et il existe même des conflits entre différentes catégories d'inspecteurs, notamment entre ceux de la pédagogie et ceux de l'administration.

«Le collège est mis en place afin de réunir tous les inspecteurs, sans distinction. Des réunions périodiques devraient être organisées «, a-t-il déclaré, soulignant que la mission du conseil est de décrire et d'analyser la situation du secteur dans une wilaya. Il participe également à l'élaboration des projets éducatifs. « Doté d'un programme, le Conseil rédige des rapports sur la situation qui prévaut dans le secteur «, a-t-il ajouté indiquant que cette initiative entre dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et des mesures prises par le ministère.

Lynda Louifi

ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉDÉA

Rencontre d'explication sur les nouvelles dispositions de la LFC

DES CADRES des finances et de l'association des banques et des établissements financiers(ABEF), ont animé, avant-hier, au centre des loisirs scientifiques de Médéa, une rencontre d'explication sur les nouvelles dispositions de la loi de Finances 2015. Organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Titteri, la rencontre a été particulièrement axée sur les mesures relatives aux fonds informels et de leurs retombées sur l'économie nationale. Opérateurs économiques et représentants des organismes bancaires et financiers ont débattu de la portée et de l'applicabilité de mesures fiscales affectant les dépôts de fonds informels, ainsi que les facilitations fiscales accordées et les garanties bancaires offertes. La mobilisation des ressources provenant du circuit informel et leur intégration dans le système bancaire et plus largement dans le circuit économique est une démarche dont l'effet est de réduire l'impact de l'inflation et du phénomène de la thésaurisation. «Parmi les mesures apportées par la LFC 2015, la baisse du taux sur le bénéfice des sociétés (IBS) qui a été ramené à 19 %, l'encouragement de l'investissement et une plus grande protection de la production nationale à travers l'exigence de la domiciliation bancaire pour toute opération d'importation», dira le directeur des impôts de la wilaya de Médéa. Dans le cadre de la mise en conformité fiscale volontaire, ajoutera-t-il, il n'est exigé du détenteur de fonds informel que l'acquittement d'une taxe forfaitaire libératoire de 7 %, si le montant du dépôt est supérieur à 10 millions de DA. Pour le représentant de l'association des banques et des établissements financiers(ABEF), le rayon d'exploitation des banques est annulé pour les dépôts informels, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de limitation géographique pour ces fonds informels et qu'il est possible aux détenteurs d'ouvrir des comptes n'importe où et dans n'importe quel réseau bancaire. Dans leurs réactions, certains participants parmi les opérateurs économiques se sont posé la question de savoir s'il n'est pas possible de mettre en place des mécanismes de régulation des fonds informels captés en vue de leur canalisation vers des créneaux d'investissement utiles et producteurs de richesse.

Présent à la rencontre, le représentant du forum des chefs d'entreprise (FCE) a, pour sa part, exprimé son amertume devant ce qu'il a appelé une injustice, car favorisant le capital informel au détriment du capital régulier qui, lui, dira-t-il, est accablé de nombreuses taxes et du paiement de l'impôt. A propos de l'encouragement de l'investissement, le directeur de l'industrie a annoncé que pour l'accueil des projets agréés, un parc industriel à Ksar El Boukhari, dont les études sont en voie d'achèvement, répondra aux besoins de terrain des investisseurs.

De notre correspondant, Nabil B.

LE CHEF TERRORISTE ALGÉRIEN D'AQMI REJOINT BELMOKHTAR

Abou Obeida El Annabi sur la liste noire des Américains

Abou Obeida Youssef El Annabi, de son vrai nom Moubarek Yazid, cet enfant d'Annaba, est désormais traqué par les Américains tout comme Mokhtar Belmokhtar ou encore Abdelmalek Droukdel. Ces Algériens chefs terroristes sont sur la liste noire « Wanted » des terroristes internationaux.



Le Département d'Etat américain a ajouté, jeudi passé, le nom du numéro deux d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), l'Algérien Abou Obeida Youssef El Annabi, sur la liste noire des terroristes internationaux les plus dangereux. Cette décision du Département d'Etat US est qualifiée d'importante du moment que les transactions financières qui sont faites sous le nom de cet Algérien seront gelées et mises sous contrôle des services de sécurité américains. «Le Secrétariat d'Etat désigne le citoyen algérien Abou Obeïda Youssef Al-Anabi comme terroriste international (…) les citoyens américains sont interdits, en vertu de cette décision, d'engager une transaction sous quelque forme que ce soit avec ce terroriste », peut-on lire sur le site du Département d'Etat US.

Ainsi, Abou Obeida, cet enfant d'Annaba, est le numéro 1 de l'organe médiatique d'Aqmi. Les Américains le soupçonnent d'être le candidat favori à la succession du chef terroriste d'Aqmi, en l'occurrence Abdelmalek Droukdel, alias Abou Mossaâb Abdelouadoud.

Du coup, Abou Obeida Youssef El Annabi devient l'un des terroristes les plus recherchés au monde et une cible privilégiée des forces spéciales aux côtés du chef de l'organisation terroriste Etat islamique, Abou Bakr El Baghdadi, de Mokhtar Belmokhtar d'El Mourabitoune et de Droukdel d'Aqmi. Le 9 septembre passé, le Département d'Etat américain a diffusé un message sur son site annonçant l'alerte sur la traque de l'Algérien Abou Obeida El Annabi. Son dernier de son vrai nom Moubarek Yazid, est le numéro deux d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et il est donné largement favori pour succéder à l'actuel chef de cette organisation, Abdelmalek Droukdel.

Il s'est fait connaître à l'échelle internationale notamment en 2013, lors de l'opération «Serval», nom de code de l'intervention militaire française au Mali, par ses prêches enflammés contre la France, et ses menaces avaient été prises très au sérieux par le président François Hollande.

En fait, Youssef El Annabi est poursuivi pour son appel à frapper les intérêts français, suite à l'intervention de la France en janvier 2013 au Mali pour déloger les groupes armés, à leur tête Aqmi.

Le 6 mai 2013, le groupe Aqmi avait mis en ligne une vidéo sonore sur les sites salafistes djihadistes, dans laquelle le chef terroriste Abou Obeida El Annabi avait appelé les musulmans à mener une guerre de croisade contre la France pour son implication et son occupation du Mali.

Il avait dénoncé, dans cette vidéo préparée en avril et diffusée en mai 2013, ce qu'il a appelé «la croisade menée par la France contre les musulmans» en référence au Mali, lorsque les autorités françaises avaient décidé d'intervenir militairement au Mali, en janvier 2013, pour déloger les groupes armés. Abou Obeida El Annabi avait appelé, en mai 2013, les musulmans du monde entier à la grande «mobilisation» et au «jihad». Il avait aussi encouragé les jeunes musulmans à commettre des attentats contre les intérêts français. Quelques mois après, la France a été frappée par une série d'attentats qui ont visé le siège du journal satirique «Charlie Hebdo» le 7 janvier 2015, faisant 11 morts dont 8 membres dudit journal. Cet attentat avait plongé la France sous le choc tout en rappelant les grandes menaces auxquelles elle fait face dans le cadre de sa politique extérieure.Aussi, la France a été menacée à de nombreuses reprises lors de ses différentes opérations extérieures en Afrique et au Moyen-Orient par des mouvances terroristes islamistes (Aqmi, Daech…) qui sont allées jusqu'à annoncer des attaques sur le sol français. De nombreux projets d'attentats ont ainsi été déjoués durant les semaines ayant précédé la fusillade survenue au siège de «Charlie Hebdo».

F. Sofiane

DANS UNE OPÉRATION DE L'ANP

Un terroriste et huit contrebandiers arrêtés

UN TERRORISTE a été arrêté et un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov récupéré lors d'une opération menée par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), mercredi près d'Ouled Moussa dans la wilaya de Boumerdès tandis que huit contrebandiers ont été arrêtés dans plusieurs régions du pays.

C'est ce qu'a indiqué avant-hier un communiqué du ministère de la Défense nationale transmis à notre rédaction. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et en continuité de l'opération de bouclage et de ratissage au niveau du secteur opérationnel de Boumerdès (1re Région militaire), un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté, dans la matinée d'hier 9 septembre 2015, près de la zone d'Ouled Moussa, un terroriste et a récupéré un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, deux grenades de confection artisanale, une quantité de munitions, des téléphones portables et d'autres objets», précise le communiqué.

L'opération qui se poursuit depuis plusieurs jours a permis aux soldats de l'ANP dans la localité de mettre hors d'état de nuire trois terroristes et de récupérer deux pistolets mitrailleurs, ajoute la même source. Huit contrebandiers interceptés et des produits destinés à la contrebande saisis, hier, dans différentes régions du pays (MDN). Par ailleurs, huit contrebandiers ont été interceptés et différents produits destinés à la contrebande saisis ces trois derniers jours à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Tlemcen, Djelfa et El Oued. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et de Bordj Badji Mokhtar (6ème région militaire), ont intercepté, dans deux opérations distinctes menées les 9 et 10 septembre 2015, cinq contrebandiers dont deux algériens et trois de différentes nationalités africaines », a fait savoir le MDN.

Un véhicule tout-terrain, quatre marteau piqueurs, deux groupes électrogènes et un détecteur de métaux ont également été saisis lors de ces opérations, précise la même source. D'autre part, des éléments des Gardes-frontières, relevant du secteur opérationnel de Tlemcen (2ème région militaire), ont saisi le 9 septembre 2015 deux véhicules chargés de 5.000 litres de carburant destinés à la contrebande, ajoute le MDN. Des éléments de l'ANP, relevant du secteur opérationnel de Djelfa (1ère région militaire), ont intercepté deux contrebandiers et saisi un véhicule touristique, un camion, cinq fusils à pompes, trois fusils de chasse et 10.000 cartouches de différents calibres, selon la même source. Dans le même contexte, et au niveau du secteur opérationnel d'El Oued (4ème région militaire), un détachement de l'ANP a arrêté le 10 septembre 2015 un contrebandier et saisi 200 litres de boissons traditionnelles et 1.334 bouteilles de différentes boissons, conclut le communiqué.

K. M.



IL REMPLACE BOUSTILLA QUI PREND SA RETRAITE

Un nouveau patron à la tête de la gendarmerie nationale

LE GÉNÉRAL-MAJOR Nouba Menad est le nouveau patron de la gendarmerie nationale. Il a été nommé à ce poste par le président Abdelaziz Bouteflika en remplacement du général-major Ahmed Boustila, qui a décidé de partir en retraite après plus de 15 ans à la tête de la gendarmerie. Le général Menad qui occupait le poste de chef-d'état major de la gendarmerie était pressenti à ce poste depuis plusieurs semaines. Il a été promu au grade de général en 2010, puis à celui de général-major en 2014. Il a conduit plusieurs missions de sécurité notamment au Mali, il a accompagné aussi le premier ministre à Ghardaia pendant les tragiques violences à juillet dernier. Ahmed Boustila a été promu général de corps d'armée en juillet 2015. Dans la même foulée, 14 autres généraux ont été nommés généraux majors par le chef de l'Etat. **K. M.**

MÉDÉA

Osmane Nabil, nouveau commandant de groupement de la G.N.

LE GÉNÉRAL Abdaoui Abdelhafid, commandant régional de la Gendarmerie nationale a procédé, mercredi, à l'installation de Osmane Nabil dans ses fonctions de nouveau commandant de groupement de la gendarmerie nationale de la wilaya de Médéa.

Au cours de son allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie d'installation qui s'est déroulée en présence des autorités civiles et militaires, le commandant régional de Blida a insisté sur la nécessité de concrétiser les objectifs assignés au corps de la gendarmerie d'être au service du pays. Il mettra l'accent sur la lutte sans merci contre le crime dans toutes ses formes en demandant au nouveau promu de tout mettre en œuvre pour la réalisation d'un climat de sérénité et pour la prise en charge des préoccupations des citoyens. Ce qui passe, dira le même responsable, par le respect du citoyen et par sa sécurité contre toutes les formes de danger, en collaboration avec les autres services de sécurité.

Le point focal sur lequel le général a beaucoup insisté est celui relatif aux accidents de la circulation contre lesquels, a-t-il indiqué, il faut mettre en place une stratégie de lutte.

« Il faut recourir à tous les moyens pour arrêter le terrorisme des routes qui fauche chaque jour des vies humaines, en impliquant les autres acteurs dont la société civile à travers le mouvement associatif.»

L'engagement du nouveau commandement de groupement pour la concrétisation des missions confiées pour l'intérêt du pays a été affirmé.

N. B.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS.
Code fiscal : 0.002 1701.50020 69 DEP

AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT NATIONAL N° 94/2015

La Direction des équipements publics de la wilaya de Djelfa lance un avis d'appel d'offres restreint national pour la réalisation des travaux de chauffage de 7 lycées à travers la wilaya repartis en lots suivants :

Lot 01 : chauffage central au lycée Belahrach Saïd, Djelfa
Lot 02 : réhabilitation réseau extérieur chauffage central au lycée Laghrissi Abdelali, Djelfa
Lot 03 : chauffage central au lycée Ali Yakout, Djelfa
Lot 04 : réhabilitation chauffage central au Technicum Chikh El Ibrahimi, Charef
Lot 05 : chauffage central au lycée Belahrach Bachir, Hassi bahbah
Lot 06 : réhabilitation chauffage central au lycée Mohad Benattalah, Birine
Lot 07 : chauffage central au lycée Gharbi Wakal, Had Shary

Les entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie 02 ou plus activité principale **bâtiment** (code travaux de chauffage) + attestation de bonne exécution travaux de chauffage, peuvent soumissionner.
Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau d'étude et formalisation des marchés Direction des équipements publics wilaya de Djelfa.
L'offre est à déposer conformément au cahier des charges sous enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que l'objet de l'avis, le nom et l'adresse du maître de l'ouvrage, et la mention : **Soumission à ne pas ouvrir**, cette enveloppe principale abritera **02** autres enveloppes scellées identifiées :
1) Offre technique : abritera les pièces suivantes en cours de validité :

1) Certificat de qualification
2) Registre du commerce
3) Casier judiciaire
4) Attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2014.
5) La déclaration à souscrire
6) La déclaration de probité
7) Le numéro d'identification fiscale
8) Extrait de rôles
9) Mises à jour CNASAT. CASNOS .CACOBATPH
10) Moyens matériels
11) Moyens humains de l'entreprise
12) Références de l'entreprise

2) Offre financière abritera :
Le cahier des charges paraphé et signé (lettre de soumission +Instruction aux soumissionnaires + BPU + devis).
L'offre devra être déposé dans les délais requis à l'adresse ci-après : Direction des équipements publics – DEP – Bureau d'étude et formalisation des marchés Cité BENREBIH, Djelfa.
La date de dépôt des offres est fixée au **21ème jour** de **8 h** à **14 h** qui court à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans l'un des quotidiens nationaux ou dans **le BOMOP**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt est reportée jusqu'au jour ouvrable suivant.
L'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera en séance publique et aura lieu le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres à **15 h** au siège de la direction des équipements publics.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **111** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 12/09/2015 / ANEP N° 344 055**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BLIDA - DAIRA DE BLIDA - COMMUNE DE BLIDA
Direction des finances
Bureau des marchés publics
AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT N° 6312015

Avis d'appel d'offres national restreint

La commune de Blida lance un avis d'appel d'offres national restreint pour :
Grosses réparations diverses écoles primaires Allotis en 09 lots (1ère tranche)
* **Lot n° 01** : travaux de réfection de l'école El-Ghers
* **Lot n° 02** : travaux de réfection de l'école Rika Mohamed
* **Lot n° 03** : travaux de réfection de l'école Larbi Tebessi
* **Lot n° 04** : travaux de réfection de l'école Rendja Ahmed
* **Lot n° 05** : travaux de réfection de l'école Irchad
* **Lot n° 06** : travaux de réfection de l'école Brakni (19 juin)
* **Lot n° 07** : travaux de réfection de l'école Salem Zoubir
* **Lot n° 08** : travaux de réfection de l'école Ould Ali
* **Lot n° 09** : travaux de réfection de l'école Emir Khaled

Le présent avis d'appel d'offres restreint est destiné aux entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelle **catégorie une (01) ou plus activité principale travaux Bâtiment** en cours de validité, contre paiement des frais de tirage fixés à **1 000.00 DA** Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès bureau des marchés publics de la commune de Blida, sis avenue Tayeb El-Djoughlali. Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres accompagnées des documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur, à savoir :
N. B. : le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lot mais ne peut être retenu que par deux (02) lots maximum.
A- L'offre technique comprendra :
1- Le cahier des charges signé et paraphé.
2- Déclaration à souscrire dûment signée par la personne habilitée selon modèle.
3- Copie du registre du commerce immatriculé.
4- Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
5- Copie du certificat de qualification et classification professionnelle de **catégorie une (01) ou plus activité principale travaux bâtiment** en cours de validité.
6- Les bilans comptables de l'entreprise des trois (03) dernières années visés par les services des impôts.
7- Copie de l'extrait de rôle en règle et en cours de validité.
8- Copies des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH.
9- Extrait du casier judiciaire datant moins de 03 mois (copie originale).
10- Liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet ; la justification du matériel prévu pour le chantier doit se faire pour le matériel roulant par des copies des cartes grises plus police d'assurance en cours de validité, et pour le matériel non roulant par des factures d'achat.
11- Liste du personnel clé avec CV, diplômes et attestations CNAS en cours de validité de l'encadrement prévu pour le projet.
12- Références professionnelles (copies des attestations de bonne exécution fournies par le maître d'ouvrage public pour les travaux de même nature réalisés).
13- Planning des travaux.
14- Copie du statut de l'entreprise pour la société.
15- Déclaration de probité selon modèle.
16- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2013.
17- Copie du NIS numéro d'identification statistique.
18- Copie du NIF numéro d'identification fiscal.
N. B. : il faut légaliser tous les documents émanant d'un autre organisme sauf l'administration publique.
B- L'offre financière comprendra :
1- La lettre de soumission dûment visée et datée (selon modèle ci-joint).
2- Bordereau des prix unitaires paraphé et signé (selon modèle ci-joint).
3- Devis quantitatif et estimatif paraphé et signé (selon modèle ci-joint).
Les offres doivent être scindées en deux (02) enveloppes distinctes, l'une contenant l'offre technique et marquée (**Offre technique**) et l'autre contenant l'offre financière et marquée (**Offre financière**). Les deux offres seront mises sous pli extérieur anonyme portant la mention :
SOUMISSION : grosses réparations diverses écoles primaires Allotis en 09 lots (1ère tranche)
A NE PAS OUVRIR
Les offres doivent être déposées au niveau du bureau des marchés publics de la commune de Blida, sis avenue Tayeb Djoughlali. L'heure limite pour le dépôt des offres est avant **12h00** au **15ème jour** à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans *le BOMOP*. Les offres resteront valides pendant la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois.
Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui s'effectuera le dernier jour de dépôt des offres, à **14 heures,** au siège commune de Blida. Au cas où ce jour coïncide avec un jour férié, l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure.

Le Jeune Indépendant **du 12/09/2015 / ANEP N° 344 091**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D'HUSSEIN-DEY
COMMUNE D'HUSSEIN-DEY
SERVICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHES
NIF : 4100020001608501016

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 82/2015

TRAVAUX DE REALISATION D'UN MUR DE SOUTENEMENT DE LA MOSQUEE AIBADE EL RAHMANE CITE AMIROUCHE
--- Commune d'Hussein-Dey ---

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, le président de la commune d'Hussein-Dey informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à la consultation **n° 82/2015** qu'à l'issue de l'évaluation des offres le : **30/08/2015**

N°	Opération	Entreprise et le NIF	Note technique /50	Montant de l'offre (TTC)	Montant de l'offre après correction (TTC)	DELAI	Motif d'attribution
01	TRAVAUX DE REALISATION D'UN MUR DE SOUTENEMENT DE LA MOSQUEE AIBADE EL RAHMANE CITE AMIROUCHE --- Commune d'Hussein Dey ---	**ETB/TCE DRIBI NASSEREDDINE 197718240123041**	**34,92/60**	**32 132 763,00 DA**	**32 132 763,00 DA**	**04 MOIS**	**Le seul soumissionnaire qualifié**

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune d'Hussein-Dey dans un délai de **(10) dix jours** à compter de la 1ère parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans *le BOMOP*.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE D'HUSSEIN DEY

Le Jeune Indépendant **du 12/09/2015 / ANEP N° 344 088**

Pour tout pèlerinage, un bilan spirituel s'impose au préalable !

L'esprit dans lequel l'offrande doit être acceptée par Dieu, doit être purifié de toute vanité ou ostentation, visant seulement l'agrément du Seigneur comme il est expliqué par le Verset suivant : «Ni leurs chairs ni leur sang n'atteindront Allah, mais, plutôt, votre piété l'agrée.»

Par Cheïkh Tahar Badaoui

Le Saint Coran précise que les offrandes des sacrifices doivent être constituées soit : de chameaux, de bovins ou de caprins. Il a aussi exigé que les offrandes soient en parfaite santé, saines et sauves, exemptes de défauts susceptibles de corrompre la viande ou de soulever le cœur de dégoût. « Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux… » (Sourate dite « Al Baqarah » ou dite « La Vache », Verset 267). Dans le Hadhit, il est dit : « Dieu est bon et n'accepte que ce qui est bon ».

On appel offrande, donc, tout bétail offert au Sanctuaire de la Mecque, pour obtenir l'agrément de Dieu, Gloire à Lui Seul. Plusieurs exégètes estiment, d'ailleurs, à juste titre, que l'offrande préférable se doit être du bétail, selon l'ordre préférentiel suivant : camelin, bovin puis ovin, caprin, à l'inverse de l'offrande que les non pèlerins sacrifient le jour de l'Aïd El Adha, selon l'ordre suivant : l'ovin, le caprin, le bovin et le camelin. La raison de ces préférences en réside certainement, dans le fait d'avoir la possibilité et l'aisance de nourrir avec le plus de quantité possible, le plus grand nombre de pauvres et de nécessiteux par l'offrande sacrifiée par les pèlerins. Tandis que l'offrande du non pèlerin, son champ de distribution reste très restreint quand même, par rapport à la précédente.

Il convient de préciser que sept personnes pèlerins peuvent immoler un animal du type camelin ou bovin. De même le pèlerin peut, quant à lui, sacrifier, un septième du chameau ou un septième d'un bœuf, cette portion étant équivalente à un mouton ou à une chèvre.

L'offrande peut être bénévole ou obligatoire. Elle est bénévole pour le pèlerin optant pour l'option Ifrâd. Elle est obligatoire, pour celui qui en a les moyens comme nous l'avons signalé plus haut en cas de pèlerinage à option fusion ou Qirân ou alors de jouissance : Tamattu'. Elle est aussi obligatoire pour ceux qui omettent d'accomplir certains rites tels que par exemple passer la nuit à Muzdalifa, le lancement des trois stèles à Mina, être présent sur le Mont Arafat après midi du 9ème jour du mois Dhul Hidja, jusqu'au coucher du soleil, en sachant que la présence du pèlerin sur ce Mont sacré après ce moment précis, constitue un des quatre fondements du pèlerinage qu'on ne peut réparer par une offrande.

L'offrande devient également obligatoire, à charge du pèlerin qui commet quelques fautes en se parfumant par exemple, en s'habillant normalement alors qu'il est dans son état de sacralité, de se raser etc. à l'exception du coït (relation avec son conjoint) lequel entraîne la nullité totale du pèlerinage s'il est consommé avant la station des pèlerins sur le Mont Arafat, sinon une offrande de type camelin de préférence, pourrait normalement suffire à réparer le préjudice causé. Même verdict à l'encontre du pèlerin qui entache la sacralité du Territoire béni, par un quelconque agissement : chasse d'animaux non domestiques, abattage d'arbres, cueillette d'herbes diverses hormis celle désignée nommément par le Prophète Salut Divin Sur Lui.

En outre, trois Sourates du Saint Coran ont mentionné les sacrifices d'offrandes, à



savoir : la Sourate de la Génisse (El Baqara), de la Table (El-Maida) et celle dite le pèlerinage (El Hajj). Ces offrandes y sont traitées sous trois aspects que voici :

Premièrement : pour en montrer l'importance et la nécessaire sincérité qui doit accompagner l'acte, de même que sa consécration à Dieu. C'est ainsi que dans la sourate du Pèlerinage on lit : « Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches) bien portants parmi les rites établis par Allah. Vous y trouverez grand bien ». (Sourate dite « Al Hajj » ou dite « Le Pèlerinage », Verset 36).

Et dans la Sourate dite de « la Table servie » : « Ô les croyants ! Ne profanez point les rites du pèlerinage (dans les endroits sacrés) de Dieu, ni le mois sacré, ni les animaux sacrifices, ni les guirlandes ». Verset 2.

Deuxièmement : pour en montrer les cas de figure où le sacrifice est exigé. Ces cas de figure sont :

L'empêchement pour une raison ou une autre d'accomplir le pèlerinage. C'est ce à quoi fait mention la parole du Très-Haut : « Et accomplissez pour Dieu le pèlerinage et la 'Omra. Si vous en êtes empêches, alors faites un sacrifice qui vous en soit facile ». (Sourate dite « Al-Baqarah » ou dite « La Vache », Verset 196). Le Saint Coran précise, dans cette optique, que l'offrande doit être à la portée du fidèle. De même qu'il n'a pas substitué à ce sacrifice autre chose, même en cas d'incapacité du fidèle à le faire.

Une nuisance susceptible de perturber le cours normal du pèlerinage. C'est ce à quoi fait mention la Parole du Très-Haut : « Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un jeûne, ou par une aumône ou par un sacrifice ». (Sourate dite « Al-Baqarah » ou dite « La Vache », Verset 196). Dans un cas comme celui-là, il est laissé au pèlerin le choix entre l'immolation, le jeûne ou de nourrir six personnes nécessiteuses.

L'état intermédiaire entre le petit et le grand pèlerinage, c'est-à-dire 'Omra et le grand pèlerinage Hajj. Le Saint Coran y fait mention dans le verset suivant : « Quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Omra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours ». (Sourate dite « Al-Baqarah » ou dite « La Vache », Verset 196)Le Saint coran précise, dans ce cas-là, que le pèlerin a le droit de jeûner en cas d'incapacité à pratiquer le sacrifice, trois jours pendant le séjour du pèlerinage, de préférence dès le début de sa sacralisation et avant le rite de 'Arafat, et les sept autres dès son retour au pays.

L'infraction à l'état de sacralisation en tuant du gibier ou en arrachant des arbres. Ce cas est mentionné dans la Parole du Très-Haut : « Ô les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état de sacralité (Ihram.). Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, qu'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Ka'ba, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne ». (Sourate dite « Al-Maida » ou dite « La Table », Verset 95). Tout comme dans le cas de nuisance cité plus haut, le pèlerin a, dans ce cas-là, le choix entre l'immolation, les aumônes ou le jeûne.

Troisièmement : Pour en montrer les endroits destinés à l'immolation. « Puis son lieu d'immolation est auprès de l'antique Maison ». (Sourate dite « Al Hajj » ou dite « le Pèlerinage », Verset 33). et encore : « Avant que l'offrande n'ait atteint son lieu d'immolation ». (Sourate dite « Al-Baqarah » ou dite « La Vache », Verset 196).

Ces endroits indiqués par le Saint Coran sont situés dans le Territoire sacré. Le Messager de Dieu a dit à ce sujet : «Mina est consacrée à l'immolation de même que les environs de la Mecque ». Quant au temps où doit s'effectuer l'immolation, c'est généralement durant les trois jours du sacrifice, ou plus précisément au lever du soleil jusqu'à l'arrivée du quatrième jour.

Il y a lieu de préciser, dans cette optique, que cette détermination du temps pour l'immolation ne concerne pas les sacrifices accomplis pour expier les fautes ou des infractions dans le pèlerinage. Ces actes-là n'ont pas de temps déterminé, contrairement au grand sacrifice de la grande fête de l'Aïd El Adha.

Les secrets inhérents aux rites du pèlerinage

Chacun des rites du pèlerinage contient un secret et une symbolique que le musulman, qui le pratique, doit connaître. En effet, l'Ihrâm (l'état de sacralisation) qui est le premier rite n'est, en réalité, qu'une manière de se purifier des mauvais penchants de l'âme et des ses passions, pour ne laisser la place qu'à la pensée vers Dieu et envers Sa Majesté.

La Talbiya ou (la réponse à l'appel de Dieu) constitue, un témoignage envers la Divinité suprême, et un acte consacrant le dépouillement de l'âme ainsi que son engagement dans l'obéissance et la soumission à Dieu. De son côté, la circumambulation qu'accomplit le pèlerin, après s'être dépouillé de ses mauvais penchants, n'est qu'une rotation du cœur autour de la Sainteté de Dieu ; autrement dit, c'est en quelque sorte la quête d'un amoureux passionné de l'Etre aimé Bienfaiteur, dont on voit les bienfaits qu'on ne peut énumérer, sans en voir l'Essence.

Le va-et-vient entre la station As-Safâ et celle de Marwa, n'est autre qu'une recherche insistance de la miséricorde de Dieu et de Sa satisfaction. Le regroupement à Arafat, lui, est le moment où la ferveur des âmes et l'aspiration des cœurs, atteignent leur point culminant, par des invocations sincères et confiantes en la Miséricorde divine.

Quant à la lapidation qui intervient après l'illumination des cœurs à Arafat, elle symbolise l'aversion et le rejet des penchants maléfiques de l'âme et de ses passions et exprime la détermination et la sincérité du pèlerin à se débarrasser, à travers le geste de lapidation, des scories qui entachent la pureté de son âme.

Enfin, le rite du sacrifice qui constitue l'apothéose dans le cheminement du pèlerin sur la voie de la pureté et de la félicité, symbolise la volonté d'être prêt à se sacrifier corps et âme pour le bien être d'autrui, de défendre là où l'on se trouve par n'importe quel moyen, les causes nobles et justes ; comme elle traduit la joie de répandre le sang de la tyrannie, de l'oppression, par la même main désireuse de contribuer au triomphe de la vertu.

C. T. B.

(A suivre)

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel

Première édition, 22 octobre 2015

Le Ministère de la Communication annonce l'organisation **du «Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel »** pour l'année 2015, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse célébrée le **22 octobre 2015.**

Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, est institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs :
- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- L'information écrite : l'article de fond, la critique, l'éditorial, le reportage ou l'enquête.
- L'information télévisuelle : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- L'information radiophonique: émission d'information, reportages, et enquêtes.
- La presse électronique : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- L'illustration : photographiques, dessins ou caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :
- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse nationale durant la période 2014 – 2015.

Thème du concours : « L'Algérie, modèle de développement économique et social »

Modalités d'attribution du prix :

Le jury procèdera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats.
En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars **(1.000.000 DA)** pour le 1er lauréat
- Cinq cent mille dinars **(500.000 DA)** pour le 2ème lauréat
- Trois cent mille dinars **(300.000 DA)** pour le 3ème lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

a) Pièces administratives :
- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Attestation de nationalité
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :
- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :
- Données personnelle sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la république du journaliste professionnel, **Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.**
- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au dimanche 20 septembre 2015.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication : **http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr**

Le Jeune Indépendant **du 12/09/2015 / ANEP ALGER**

BURKINA (PRÉSIDENTIELLES)

14 candidats, deux pro-Compaoré écartés

Quatorze des 16 candidats qui avaient été présélectionnés ont été retenus pour l'élection présidentielle du 11 octobre au Burkina Faso par le Conseil constitutionnel qui a écarté deux pro-Compaoré dont Djibrill Bassolé, ancien ministre des Affaires étrangères, de la liste définitive publiée jeudi à Ouagadougou.



L'ancien Premier ministre Roch Marc Christian Kaboré et Zéphirin Diabré, le chef de file de l'opposition sous Blaise Compaoré, présentés comme les principaux favoris, figurent sur la liste officielle. Les élections présidentielles et législatives du 11 octobre doivent doter le pays de nouveaux dirigeants après la "transition démocratique" d'un an mise en place après la chute de Blaise Compaoré, chassé par la rue après 27 ans de pouvoir. Le Conseil constitutionnel a choisi de rejeter les candidatures de M. Bassolé, qui faisait partie des favoris, ainsi que de l'ancien ministre des Sports et Loisirs Yacouba Ouédraogo (Sports et Loisirs) en application d'une loi électorale très controversée votée en avril rendant "inéligibles" tous ceux qui ont soutenu un « changement inconstitutionnel ». Le Conseil constitutionnel les a reconnus coupables d'avoir participé au Conseil de ministres ayant adopté le projet de loi de révision de la Constitution qui devait permettre à Compaoré de se maintenir au pouvoir, projet qui avait finalement été fatal au régime. Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont pas susceptibles de recours. Le Conseil a donc validé la candidature de M. Kaboré, qui faisait partie des apparatchiks du régime déchu de Compaoré. Plusieurs fois ministre, cet ex-Premier ministre (1994-1996) et ancien président de l'Assemblée nationale (2002-2012) a dirigé pendant plus de 10 ans le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP, le parti de Compaoré) devenant même l'instigateur et le défenseur du projet de révision constitutionnelle. Tombé en disgrâce en 2012, M. Kaboré s'était retourné contre "son" projet de modification et avait crée son propre parti en quittant le régime Compaoré en janvier 2014. Il a participé activement aux manifestations qui ont abouti à la chute du régime. Quant à Zéphirin Diabré, cet ancien ministre de l'Economie et des Finances a été conseiller de Compaoré puis président du Conseil économique et social (CES) avant d'embrasser une carrière internationale en devenant le numéro 2 du Programme des Nations Unies (Pnud) puis le patron en Afrique et au Moyen-Orient de la multinationale française du nucléaire Areva. Il avait pris la tête de l'opposition en 2012 pour mener la lutte jusqu'à la chute de Compaoré. MM. Kaboré et Diabré participeront pour la première fois à une élection présidentielle. Parmi les autres candidats figure Me Bénéwendé Stanislas Sankara, dont le parti l'Union pour la renaissance sankariste (UNIR/PS) défend les idéaux du "père de la révolution" burkinabè, le capitaine Thomas Sankara, qui se présente pour la troisième fois. Deux femmes participeront à ce scrutin. Mme Saran Séré Sérémé, une ancienne responsable du parti de Compaoré qui avait fait dissidence en 2012 et une experte-comptable, Françoise Toé, qui se présente en indépendante. Le Conseil constitutionnel avait enregistré une première liste de 22 candidats fin août.

R. I.

EN PRÉVISION DU DÉPART DE BAN KI-MOON

ONU cherche secrétaire général, «homme ou femme, prière d'envoyer CV»

L'ONU devrait adopter vendredi une résolution prévoyant que son prochain patron pourra être une femme et qu'il ou elle passera un entretien d'embauche comme un banal cadre supérieur. Ban Ki-moon, l'actuel secrétaire général de l'ONU, quittera son poste fin 2016 après deux mandats de cinq ans. Selon le projet de résolution, le Conseil de sécurité et l'Assemblée enverront une lettre d'appel à candidatures aux 193 pays membres.

Les noms des candidats, hommes ou femmes, seront rendus publics, ainsi que leurs CV, et ils pourront passer un grand oral devant l'Assemblée. "C'est comme si l'ONU était une multinationale à la recherche d'un PDG", explique un diplomate du Conseil. Depuis la création de l'ONU en 1945, la sélection du secrétaire général s'est faite surtout en coulisses, entre les 15 pays membres du Conseil. Celui-ci choisissait un seul candidat et l'Assemblée entérinait. Au sein même du Conseil, ce sont les cinq membres permanents détenteurs du droit de veto (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine) qui ont le plus de poids dans la sélection. Pour avoir les meilleures chances, résument des diplomates, il faut être soutenu par les Etats-Unis, être "russo-compatible" et capable de dire quelques mots dans la langue de Molière.

Les femmes invitées à candidater

En 79 ans, huit hommes se sont succédés à ce poste. Rien ne s'oppose en principe à des candidatures féminines, même si une résolution datant de 1946 faisait référence à "un homme de grande valeur": choisir une femme était à l'époque impensable. Pour la première fois, l'ONU le dira clairement: selon la résolution, l'Assemblée "invite les pays membres à envisager de présenter des candidates pour ce poste". Mais pas question de discrimination positive: il faudra "désigner le meilleur candidat possible". Cette perle rare devra avoir "fait preuve de leadership et de qualités de gestionnaire, d'une longue expérience dans les relations internationales, d'un grand sens de la diplomatie et de la communication et de talents linguistiques multiples". Nombreux sont ceux qui estiment qu'il est grand temps qu'une femme prenne la tête de l'organisation. Une pétition lancée par la Colombie a déjà réuni une quarantaine de pays. Au Conseil, le Royaume-uni s'est prononcé ouvertement en faveur d'une candidature féminine, à compétences égales.

R. I.





ONU : LA PALESTINE VA POUVOIR DÉPLOYER SON DRAPEAU MANHATTAN

L'ONU va adopter jeudi une résolution permettant de déployer le drapeau palestinien au siège de l'organisation, selon une source diplomatique. Une résolution en ce sens devait être soumise à 15H00 locales (19H00 GMT) à l'Assemblée générale de l'ONU et son adoption est une formalité, estiment des diplomates, alors qu'Israël et les Etats-Unis y sont opposés. La résolution doit être adoptée à la majorité simple des 193 pays membres de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette initiative est une nouvelle étape dans l'intense campagne diplomatique que mènent les Palestiniens pour faire reconnaître leur Etat.

YÉMEN : L'AVIATION DE AL SAOUD TUE 20 CIVILS TUÉS DANS UN RAID CONTRE UN MARCHÉ

AU MOINS 20 civils ont été tués vendredi par l'aviation saoudienne sur un marché de la ville de Marib, à l'est de la capitale yéménite Sanaa, ont indiqué des témoins et des services de secours.

« Vingt civils ont été tués et des dizaines d'autres blessés » dans l'attaque, a indiqué une source médicale. Des témoins ont également rapporté que des dizaines de personnes avaient été blessées sur le marché qui était bondé au moment de l'attaque, vendredi étant un jour de repos hebdomadaire au Yémen. Les agences de presse occidentales et la presse des pays du golfe attribuent ce carange aux « chiites houtis ».

NIGER : L'ONU APPELLE À DES ÉLECTIONS "APAISÉES" POUR LA "STABILITÉ" DU PAYS

L'ONU a appelé vendredi à la tenue d'élections «apaisées et crédibles» au Niger pour garantir la « stabilité » du pays, au moment où le climat politique est tendu entre l'opposition et le régime à six mois du scrutin présidentiel. «Il est impératif de soutenir le processus électoral afin de consolider les acquis dans le domaine de la paix (...) à travers des élections apaisées, crédibles, transparentes et participatives», a affirmé à la presse Mohamed Ibn Chambas, envoyé spécial de l'ONU en Afrique de l'Ouest. M. Chambas a achevé jeudi une visite de trois jours au Niger et s'est entretenu avec les partis politiques, la société civile, les ONG locales et internationales et la Commission électorale nationale indépendante (Céni) qui organise les scrutins en 2016.

DIXIT - DIXIT - DIXIT - DIXIT - DIXIT - DIXIT - DIXIT -

«Depuis un an, la Coalition anti-Daesh s'est contentée d'empêcher les jihadistes de gagner du terrain, mais n'a pas cherché à les détruire. Bien au contraire, de très nombreux témoignages attestent du largage répété d'armes aux jihadistes »
Réseau Voltaire

«Selon les révélations de la presse grecque du 5 septembre 2015 sur l'accord secret signé par le gouvernement Tsípras, le nouveau gouvernement de la Grèce sera sous la stricte supervision de Bruxelles. L'UE pourra rédiger tous les projets de loi pour tous les secteurs, de l'impôt sur le revenu et le marché du travail à la politique des soins de santé en passant par le système de la protection sociale»
Réseau Voltaire

«La Chine populaire vient de célébrer le 70e anniversaire de la victoire contre l'agression japonaise en organisant une parade militaire sans précédent, en présence de 32 chefs d'État et de gouvernement. Pékin entend montrer qu'il se prépare à la guerre face à une possible agression de l'Otan»
Manlio Dinucci, Géopoliticien italien


DR

L'Arabie saoudite confirme 7 décès liés à l'épidémie de MERS

L'ARABIE SAOUDITE a confirmé 7 autres décès liés à une infection par le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) dans la capitale, Ryadh, ce qui porte le nombre des victimes de cette maladie à 498. Le ministère de la Santé saoudien a affirmé que les sept nouvelles infections par le coronavirus ont été identifiées à Ryadh. Précédemment, le ministère avait confirmé l'infection par le coronavirus de 49 personnes dans la semaine qui s'est achevée le 22 août. Le coronavirus Mers, une infection pulmonaire, est apparue en 2012 frappant surtout l'Arabie saoudite et dernièrement la Corée du Sud, où 36 décès ont été comptabilisés.

Un cas de chikungunya détecté en Espagne


DR

LE CENTRE européen de prévention et contrôle des maladies (CEPCM) a confirmé que le chikungunya, maladie virale portée par le moustique-tigre, avait atteint l'Espagne, après la détection du premier cas «autochtone» d'un homme très probablement infecté dans le pays même.

Le patient de 60 ans avait été hospitalisé du 11 au 16 juillet. «Il n'avait fait aucun voyage à l'extérieur de l'Union européenne pendant au moins trois mois et a été très probablement infecté dans la ville de Gandia», à 70 km de Valence, au sud-est de l'Espagne, a souligné l'agence indépendante de l'Union européenne, basée en Suède, dans un communiqué publié.

«C'est la première fois en Espagne qu'une personne sans antécédents de voyage dans une zone où la maladie est endémique donne un test positif pour le chikungunya», avait auparavant relevé l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le moustique-tigre Aedes albopictus, qui peut être porteur du virus, est présent dans la province de Valence depuis 2013.

Les symptomes du chikungunya, maladie courante en Afrique et en Asie, sont une forte fièvre, des maux de tête, et des douleurs aux articulations qui peuvent durer plusieurs semaines. Selon l'OMS, «les complications graves ne sont pas fréquentes, mais chez les personnes âgées la maladie peut contribuer à la cause du décès».

SELON L'ADPHA

Le manque de produits pharmaceutiques dû à la rupture de la chaîne d'approvisionnement

L'Association nationale des distributeurs pharmaceutiques algériens (ADPHA) a estimé que les perturbations existantes actuellement sur le marché sont dues à la «rupture de la chaîne d'approvisionnement», et ce, faute de délivrance à temps des autorisations d'importation correspondantes.


DR

«Les perturbations observables aujourd'hui sur notre marché trouvent leur explication originelle dans la rupture de la chaîne d'approvisionnement en amont, faute de délivrance dans les temps voulus des autorisations d'importation correspondantes», a précisé l'ADPHA dans un communiqué. L'ADPHA a fait savoir que si l'existence de ruptures est avérée, elle ne touche pas la liste de 300 produits que certains mettent en avant». «Nous devons ainsi distinguer entre les ruptures absolues qui affectent dramatiquement des malades ne trouvant pas à se soigner, et des ruptures touchant, notamment, des produits de marque que les pouvoirs publics ont choisi délibérément de ne plus importer et qui se trouvent avantageusement remplacés par des produits génériques fabriqués localement, moins coûteux et d'une qualité thérapeutique similaire et reconnue», est-il expliqué. L'ADPHA a cité, à ce propos, le cas de plusieurs marques signalées par les pharmaciens comme étant en rupture alors que leurs génériques similaires sont sur le marché. Pour cette association, le développement de la production locale génère «des pertes de marché à l'importation et dérange sans doute des intérêts financiers établis».

«Nous réitérons notre disponibilité totale au dialogue et à la concertation, seule issue raisonnable pour dépasser les contraintes présentes et contribuer plus efficacement à la stabilité de notre marché, au développement de filière pharmaceutique et à la politique nationale de santé publique», a conclu l'ADPHA.

SELON UNE ÉTUDE

Lien confirmé entre faible niveau de vitamine D et sclérose en plaques

UNE CARENCE en vitamine D augmente le risque de développer la maladie de la sclérose en plaques (SEP), selon une étude génétique réalisée sous la direction de Brent Richards, de l'université de McGill au Canada, et publiée dans la revue médicale américaine PLOS. Des études précédentes avaient montré un lien entre le niveau de vitamine D, qui est générée par la lumière et certains aliments, et la sclérose en plaques, une maladie auto-immune dégénérescente qui affecte le système nerveux du cerveau et la moelle épinière, et n'a ni cause ni traitement connus. Mais ces études n'avaient pas pu démontrer que le faible niveau de vitamine D provoquait la SEP, démontrant seulement que les personnes malades avaient tendance à rester davantage à l'intérieur et recevaient moins de lumière. L'étude publiée mardi a analysé des niveaux de vitamine D génétiquement plus faibles et la probabilité de développer une SEP parmi 14.498 malades atteints de la maladie et 24.091 personnes en bonne santé. Les personnes ayant des niveaux de vitamine D génétiquement plus faibles ont un risque deux fois plus grand de développer une SEP, qui est diagnostiquée entre les âges de 20 et 50 ans. «Les bébés qui naissent avec des gènes associés à une déficience en vitamine D ont deux fois plus de risques de développer la SEP quand ils seront adultes», explique Benjamin Jacobs, directeur du service pédiatrique du Royal National Orthopedic Hospital à Londres, qui n'a pas contribué à l'étude. Selon M. Jacobs, qui a qualifié cette découverte d'»importante», «soit la déficience en vitamine D provoque la SEP soit il y a d'autres interactions génétiques complexes». «Nous ne savons pas encore si donner de la vitamine D à des enfants et des adultes en bonne santé diminuera leur risque de développer la SEP, mais des essais cliniques sont en cours pour l'étudier», a-t-il ajouté. La sclérose en plaques est une maladie chronique qui touche quelque 2,3 millions de personnes dans le monde, altérant la vue, l'élocution, provoquant des tremblements, une fatigue extrême, des problèmes de mémoire et des paralysies.

ETATS UNIS

Nombre inhabituel de cas humains de peste

UN NOMBRE inhabituellement élevé de cas humains de peste a été relevé aux Etats-Unis depuis le mois d'avril par les autorités sanitaires américaines, qui ont fait état, mardi, de onze affections, dont trois ont été mortels. «La raison pour laquelle le nombre de cas est supérieur à la normale en 2015 n'est pas claire», ont indiqué les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC), soulignant qu'onze cas en quatre mois était inhabituel.

«Entre 2001 et 2012, le nombre de cas humains de peste signalés aux Etats-Unis était compris entre 1 et 17», selon un communiqué des CDC. La médiane annuelle sur la dernière décennie était de trois.

La peste, maladie rare et dangereuse causée par une bactérie, transmise par les rongeurs et leurs puces, est aujourd'hui facilement traitable avec des antibiotiques. Elle a fait des ravages jusqu'à l'époque moderne au point de susciter la terreur. Elle peut également se transmettre en ayant un contact proche avec une personne ou un animal infectés, y compris chiens et chats, ont souligné les CDC.

C'est dans l'Ouest des Etats-Unis que la plupart des cas ont été répertoriés cette année: 4 dans le Colorado, deux en Arizona ainsi qu'au Nouveau Mexique et en Californie, et un en Oregon.

Deux touristes l'ont notamment contractée dans le parc national de Yosemite en Californie, l'un des plus populaires des Etats-Unis avec quelque quatre millions de visiteurs par an.

Trois patients sont décédés, âgés de 16, 52 et 79 ans. Le taux de mortalité de la peste a atteint jusqu'à 93% mais les antibiotiques ont permis de le réduire autour de 16 %.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE SYMPHONIQUE

Trois ténors pour commencer

La septième édition du Festival international de musique symphonique inaugure sa scène, aujourd'hui, samedi 12 septembre, dès 19h, au Théâtre national Mahiedine-Bachtarzi d'Alger, avec l'Orchestre symphonique national algérien sous la direction de Amine Kouider qui accompagnera la performance de trois ténors.

Huit jours durant, la scène du Théâtre national Mahiedine-Bachtarzi d'Alger sera animée par des concerts d'orchestres de dix-neuf pays dont la Tunisie qui est l'invitée d'honneur, cette année. Quant à la soirée d'ouverture, elle sera honorée par l'Orchestre symphonique national algérien qui accompagnera trois ténors: Yanis Benabdallah du Maroc, Hamadi Lagha de Tunisie et Ragaa Eldine d'Egypte. Le chef d'orchestre Amine Kouider doit assurer un programme de divers titres de la musique classique universelle.

Dès demain, dimanche, chaque soirée comprendra trois concerts livrés par les formations de l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, la Chine, l'Egypte, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, le Maroc, le Mexique, la Hollande (présente pour la première fois au festival) , la Pologne, la Russie, la Suède, la Syrie, la République Tchèque, la Tunisie et l'Ukraine, d'après le commissaire du festival, Abdelkader Bouazzara, également directeur de l'Orchestre symphonique national. Tout au long de ces journées, les festivaliers se donneront également rendez-vous, chaque matinée (10h-12h) à l'Institut national supérieur de musique, pour des masters class. Le premier sera animé par le violoniste Saki Nadabe du Japon. Des masters class qui seront surtout mis au profit des étudiants de l'institut de musique. Aussi, le festival partagera-t-il son programme avec la manifestation internationale Constantine capitale 2015 de la culture arabe. Des ensembles feront le voyage à la ville des Ponts pour s'y produire. La soirée de clôture revêt également un cachet particulier. Elle sera marquée par le passage de la soprano algérienne Amel Brahim-Djelloul et celui du violonceliste d'origine arménienne Aram Talalian. Ces deux invités seront soutenus par un Orchestre symphonique multinational (musiciens de l'OSN et ceux issus des formations du Japon, Ukraine, Tunisie, Espagne, France, Syrie et Afrique du Sud), toujours sous la direction de Amine Kouider.



M. Rediane

AU PROGRAMME DU JOUR

1e partie

G. Bizet: Carmen : Prélude, Aragonaise et Toréadors.
G. Rossini: Danse de Tarantelle (trois ténors).
G. Puccini: Tosca - E Lucevan Le Stelle (Hamadi Lagha).
E. Curtis : Torna a Surriento (trois ténors).
G. Puccini : Turandot - Nessun Dorma (trois ténors).
G. Verdi : Rigoletto : Questa o quella (Ragaa Eldin).
E. Di Capua : O Sole mio (trois ténors).
G. Bizet : Carmen : La Fleur que tu m'avais jeté (Yanis Benabdallah).
G. Verdi : Rigoletto – La donna e mobile (trois ténors).
G.Verdi : Traviata – Brindisi, Libiamo (trois ténors).

2e partie

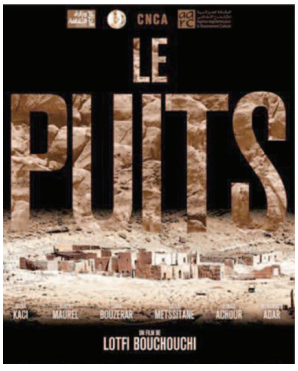
P.I.Tchaikovski : Symphonie n° 4 en fa mineur, Op.36 : Andante Sostenuto – Moderato Con Anima; Andantino In modo di Canzona; Scherzo.Pizzicato ostinato; Finale. Allegro fuoco.

31e FESTIVAL DU FILM MÉDITERANNÉEN D'ALEXANDRIE

4 prix pour Le puits

LE PUITS, une fiction de Lotfi Bouchouchi, et Akher kalam, un documentaire de Mohamed Zaoui, ont obtenu, ce mardi 8 septembre au 31e Festival du film méditerranéen d'Alexandrie en Egypte, les prix du meilleur film et du meilleur documentaire du monde arabe.

Pour le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, la distinction des deux jeunes réalisateurs algériens Lotfi Bouchouchi et Mohamed Zaoui lors de ce festival était un succès pour le cinéma algérien lui permettant de reconquérir sa place. Dans un communiqué publié ce jeudi par le ministère, M. Mihoubi a estimé que la distinction de la fiction Le puits et du documentaire Akher kalam (Les dernières paroles) des réalisateurs algériens Lotfi Bouchouchi et Mohamed Zaoui, constituait « un succès pour le cinéma algérien », rappelant que l'Etat œuvrait « à relancer et à développer le 7e art à travers la prise en charge des différents chaînons de la production cinématographique ». Pour le ministre, « la distinction de deux jeunes réalisateurs de la nouvelle génération avec deux œuvres engagées, dans un festival aussi prestigieux, reflète le talent que recèle la scène



artistique nationale et devant permettre au 7e art algérien de reconquérir sa place ».

Première fiction de Lotfi Bouchouchi, Le puits dont le scénario est signé Scenario : Yacine Mohamed Benelhadj est un drame (90mn, 2014) sur le siège d'un village du sud de l'Algérie en 1960 par des militaires français durant la guerre de libération nationale. Sa population est suspectée d'abriter des combattants ayant décimé un commando français.

Les villageois se retrouvent assiégés et petit à petit ils sont confrontés à la soif. Au point où bientôt se pose pour eux le dilemme de choisir leur mort... Mis en compétition dans la section Nour-al-Sharif du meilleur film arabe, ce film a également reçu les prix du meilleur réalisateur, du meilleur scénario et le prix du meilleur rôle féminin, attribué à l'actrice algérienne Nadia Kaci.

Dans Akhir kalam, le journaliste et documentariste Mohamed Zaoui filme une rencontre avec l'écrivain algérien Tahar Ouattar (1936-2010) réalisée peu avant sa disparition. Cette dernière édition du festival d'Alexandrie a également vu la participation de plusieurs films algériens entre longs métrages, courts métrages et films documentaires dont Fadhma N'Soumer de Belkacem Hadjadj, El maktoub de Lamia Brahimi Belhadj, N'sibi de Hassen Belaid, Le point de fuite de Mehdi Boualem Labidi, Le silence du sphinx de Farouk Beloufa, Bla cinima de Lamine Ammar-Khodja.

R. C.

SORTIR

CINEMA

13e Rencontres cinématographiques de Béjaïa du samedi 05 au vendredi 11 septembre: Forum international de coproduction et de cofinancement Béjaïa film laboratoire (workshops, master classes, conférences, rencontre avec de potentiels partenaires internationaux). Au Théâtre régional Malek- Bouguermouh de Béjaïa.
Aujourd'hui, mercredi 9 septembre.
14h30. Rocher noir (doc) de Cherif Aggoune.
17h. Bla cinéma (doc) de Lamine Ammar-Khodja.
Garuda Power (doc) de Bastian Meiresonne.
20h. Cet homme qui est-il (cm) de Raouf Benia.
Contre pouvoirs de Malek Bensmail.
Consulter: projectheurts.com

CLASSIQUE

Concert de musique classique avec l'Orchestre Lamoureux de France sous la direction de Pierre Thilloy. Lundi 14 septembre. 19h. Théâtre national algérien Mahiedine-Bachtarzi à Alger. Dans le cadre du 7e Festival culturel international de musique symphonique. Fondé en 1881, l'Orchestre Lamoureux est un orchestre symphonique français en résidence au Théâtre des Champs-Elysées. Il a créé les plus grandes œuvres de la musique classique française de la fin du XIXe et du XXe siècle (Saint-Saëns, Ravel, Debussy, etc.). Les concerts ont lieu dans les salles mythiques parisiennes et durent environ 1h30. Pour mieux découvrir la musique au programme, les spectateurs sont invités une heure avant le concert à rencontrer dans la salle de spectacle le chef d'orchestre et le compositeur programmé.

HIP HOP

Atelier danse hip-hop gratuit pour danseurs amateurs ou professionnels et résidant à Alger sous la direction du chorégraphe Hamid El Kabouss - compagnie Mim-H. Du dimanche 13 septembre à 9h00 au jeudi 17 septembre à 20h30. Institut français d'Alger. Inscription à l'adresse suivante: atelierdansehiphop2015.alger@if-algerie.com avec nom, prénom, année de naissance, portable, adresse mail, commune de résidence et profession. Restitution de l'atelier : jeudi 17 septembre. 20h30.

ARCHITECTURE

Conférence Pouillon : un discours de la méthode par Catherine Sayen, urbaniste, élève et dernière compagne de Fernand Pouillon. Dimanche 20 septembre. 18h. Institut français d'Alger. Après avoir scruté pendant trente ans ses œuvres, et ses carnets, elle a mis au jour une «méthode Pouillon», qu'elle expose dans un ouvrage publié à l'automne en Algérie aux éditions Dalimen. Pour Catherine Sayen, cette méthode est «transposable à notre époque pour produire une architecture et un urbanisme plus harmonieux sans coût supplémentaire, mais révèle aussi que la réalisation de l'harmonie n'est pas une chose si mystérieuse et inaccessible».

AUDIOVISUEL

Salon international de la production audiovisuelle. Centre des Conventions d'Oran du lundi 21 au mercredi 23 septembre. De 10h à 20h.

MEDITERRANEE

Le Festival du cinéma méditerranéen est de retour à Annaba. Il est annoncé par le ministère de la Culture pour le jeudi 03 décembre sous le thème «Immigration clandestine». Son organisation est confiée au cinéaste Saïd Ould Khelifa, nommé commissaire.

JEUX AFRICAINS 2015

L'Algérie remporte l'argent du contre la montre par équipes en cyclisme messieurs

LA SÉLECTION algérienne masculine de cyclisme a remporté jeudi à Brazzaville la médaille d'argent de l'épreuve contre la montre par équipe pour le compte de 11es jeux Africain 2015 qui se poursuivront au Congo jusqu'au 19 septembre. L'équipe d'Algérie composée de Abderahmane Mansouri, Nassim Saidi, Abderahmane Bechelaghem et Adil Berbari a parcouru la distance de la course en 29:50.54, derrière l'Afrique du sud (29:31.96) et devant le Rwanda qui a fait 30:30.19. Chez les dames, l'équipe du Nigeria a pris l'or, l'Afrique du Sud l'argent et l'Ethiopie le bronze.

L'Algérie battue par la Côte d'Ivoire 56-72 en basketball féminin

LA SÉLECTION algérienne féminine de basketball s'est inclinée face à la Cote d'ivoire 56 à 72 jeudi à la salle de Makélékélé à Brazzaville pour le compte de la deuxième journée (groupe B) des 11es jeux Africains 2015.Il s'agit de la seconde défaite en autant de matchs joués par le cinq d'Algérie, après celle concédée face l'Angola 51 à 61 mercredi. Les Algériennes affronteront lors de la 3e journée les Sénégalaises vendredi, puis le Gabon le 14 septembre. Les quarts de finales sont prévus le 15 septembre, les demi-finales le 17, alors que la finale a été programmée pour le 18 septembre.

Les Algériennes affichent leurs ambitions en beachvolley

LA PAIRE algérienne dames de beach-volley a fait une belle entame de tournoi, en réalisant deux succès d'affilé dans son groupe C, jeudi à Kintélé (Brazzaville), pour le compte des 11ès jeux Africains (4-19 septembre 2015). Face à son homologue sénégalaise, la paire, composée de Louiza Bayou et Katia Bounseur, a remporté le match sur le score de deux manches à un (24-22, 16-22 et 15-9). Lors de leur second match, joué, en soirée, le duo algérien n'a laissé aucune chance à son adversaire ougandais, le battant sur le score de 2-0 (21-10 et 21-9).

CHAMPIONNAT NATIONAL «EXCELLENCE» MESSIEURS DE HANDBALL

Forfait du WAB Ouargla et du GS Boufarik (Fédération)

LES CLUBS du WAB Ouargla et du GS Boufarik ont déclaré forfait à la veille du coup d'envoi du championnat national Excellence messieurs de handball prévu ce vendredi, a indiqué jeudi la Fédération algérienne de handball (FAHB).
L'instance fédérale n'a pas précisé les raisons de ce double forfait de dernière minute des deux équipes qui ont accédé au championnat national Excellence messieurs. Le WAB Ouargla devait se déplacer à Alger pour affronter le CRB Baraki, vice champion d'Algérie de l'exercice précédent. De son côté, le GS Boufarik devait se rendre à Chelghoum Laid pour croiser le fer avec l'équipe locale. En revanche, l'autre équipe de Ouargla, IC Ouargla, également nouveau promu n'a pas déclaré forfait et jouera contre le champion sortant, la JSE Skikda.

JS KABYLIE :

Encore les anti Hannachi qui montent au créneau

Décidemment, le feuilleton concernant la JSK ne semble pas toucher à sa fin puisque le président du club, Moh-Cherif Hannachi, reste inébranlable dans sa position, et ses adversaires, ceux-là mêmes qui exigent son départ, font toujours preuve de ténacité dans leurs actions de protestation.



DR

Ils étaient environ deux cents manifestants, jeudi dernier, dans la matinée, parmi lesquels se trouvaient Iboud, Sadmi, Aâzlef et tant d'autres ex-vedettes ayant fait le bonheur des Canaris, à se ressembler devant le siège de la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi-Ouzou pour exiger des responsables de celle-ci de prendre des mesures à même de faire retrouver au club kabyle son blason d'antan.
A l'issue de ce rassemblement, les manifestants ont bloqué carrément la circulation en fermant tous les accès routiers débouchant sur le carrefour du stade du 1er-Novembre 1954 et qui se trouve aussi à quelques mètres seulement du siège de la Direction de la jeunesse et des sports. Et pour boucler la boucle, les anti Hannachi ont fermé aussi l'accès à cette institution. Cependant, les manifestants sont demeurés pacifistes dans leur action, puisque aucun débordement, en dépit des désagréments causés aux automobilistes obligés de faire un long détour pour se rendre à la Nouvelle-Ville ou venant dans le sens inverse, n'a été relevé à leur compte.
Les adversaires de Moh-Cherif Hannachi ont même dégagé une délégation chargée de mener des discussions avec M. Dahmane Iltache, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya. Il reste à connaître le contenu de la discussion entre ces représentants des manifestants et le directeur de la jeunesse et des sports. Toujours est-il, cependant, que les manifestants ont fini par se disperser dans le calme comme ce fut d'ailleurs le cas des sorties précédentes dans la rue.
Les questions qui taraudent les esprits se posent ainsi : Que reproche-t-on exactement à l'actuel président de la JSK ? A conjecturer qu'il finisse par claquer la porte, trouverait-on meilleur dirigeant que lui ? Qui pourrait bien être ce dirigeant capable de faire mieux que Moh-Cherif Hannachi, surtout de le faire oublier de tous et de l'effacer de la mémoire de ceux qui aiment et admirent la JSK ? Combien d'argent injecterait-on dans la caisse du club et quelle politique à mener pour faire retrouver à la JSK le chemin de ses gloires passées ?
La situation actuelle de la JSK relèverait-elle du normal, puisque les clubs, aussi grands soient-ils, connaissent tout au long de leur histoire des hauts et des bas, ou c'est simplement le résultat d'une politique de travail menée par un homme, Moh-Cherif Hannachi ? Ces questions méritent réflexion. Ce qui ne nécessite pas en revanche que l'on se creuse les méninges pour trouver une solution mais simplement l'établissement d'un dialogue franc et serein entre les deux parties antagonistes. A partir de ce point, « la rivière commencera à retrouver son lit naturel «.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

APRES LA VICTOIRE PEU CONVAINCANTE CONTRE LE LESOTHO

Raouraoua apporte son total soutien au coach national Gourcuff

QUELQUES jours seulement après la victoire peu convaincante des Verts face au Lesotho pour le compte de la seconde journée des éliminatoires à la CAN 2017 au Gabon, et les critiques qui ont fusé d'un peu partout concernant la prestation des camarades de Slimani, le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, est sorti de son silence pour apporter son total soutien au coach national, à travers les ondes la Radio nationale.
Le boss de l'instance fédérale s'est dit «amplement satisfait» du travail qu'est en train d'effectuer le Français Christian Gourcuff aux commandes de la barre technique de la sélection nationale. Et d'ajouter qu'il ne lui reprochait rien malgré la victoire des Verts arrachée au forceps face au Lesotho (3-1), dimanche passé à Maseru.
Le président Mohamed Raouraoua n'a pas manqué de rappeler les conditions difficiles dans lesquelles s'est déroulé le match, non sans afficher sa satisfaction quant au travail du coach et les joueurs alignés et du staff technique. «Le plus important était de glaner les trois points de la victoire pour conforter les chances de qualification à la phase finale», a clairement dit le boss.
Ce dernier en a profité pour démentir une quelconque réaction négative de sa part vis-à-vis du staff technique et particulièrement du coach national Christian Gourcuff. «Tout ce qui a été dit après le match est totalement faux. Je fais toujours confiance à Gourcuff», a-t-il ajouté. Le premier responsable du foot ball national n'a pas manqué de rappeler, à qui voulait bien l'entendre que le football africain a beaucoup évolué et que l'histoire des petites équipes en Afrique ne tient plus debout. «Il n'y a plus d'équipes faibles dans le continent, et l'exemple de la Mauritanie qui vient de donner une correction à l'Afrique du Sud (3-1), est un exemple frappant à prendre en considération. Le succès au Lesotho est donc à fructifier surtout qu'elle nous a permis de faire un pas en avant pour nous qualifier à la prochaine CAN», a-t-il insisté.
Parlant du programme de la sélection nationale, en attendant la reprise des éliminatoires pour la CAN 2017 au Gabon, Mohamed Raouraoua a annoncé que les deux matchs amicaux au programme des Verts sont arrêtées en fonction des dates FIFA, c'est-à-dire en octobre contre la Guinée et le Sénégal, au stade du 5-Juillet. Les des rencontres sont programmées respectivement pour les 9 et 15 octobre prochain. «L'équipe nationale effectuera son retour au 5-Juillet à l'occasion des deux prochains matchs amicaux, après on verra. J'espère que les responsables du stade veilleront au bon entretien de la pelouse», a souhaité le président de la FAF.
Dans son intervention le président de la Fédération algérienne de football a confirmé, vendredi, la nomination de l'ancien international, Abdelhafid Tasfaout, au poste d'entraîneur adjoint de l'équipe nationale olympique, aux côtés du Suisse André Pierre Shurmann, qui prépare le championnat d'Afrique des moins de 23 ans qualificatif aux jeux Olympiques de 2016, au Brésil.

S. S.

4e JOURNÉE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1 MOBILIS
CR BELOUIZDAD - JS KABYLIE

Le choc des extrêmes

Après une trêve internationale de 15 jours, les clubs du championnat de Ligue 1 Mobilis renoueront avec la compétition pour le compte de la 4e journée, tronquée de deux rencontres. Au programme du deuxième acte prévu aujourd'hui, une belle affiche qui opposera le CRB, leader, à la JSK, en crise de résultats.



DR

Outre le derby de l'Algérois, ayant mis aux prises l'USMH avec le NAHD, le programme d'haujourd'hui propose un choc entre deux vieilles connaissances : la formation de Laâquiba et celle de la ville. Des Genêts, deux équipes qui traversent une situation diamétralement opposée. En effet, le Chabab est en pleine euphorie et en confiance en ce début de saison avec, à la clé, une place de leader et des statistiques encourageants. A contrario, les Canaris du Djurdjura connaissent un début catastrophique qui leur fait revivre les affres de la relégation de l'édition écoulée. Apparemment, et au vu de la situation actuelle des deux formations, les protégés de l'entraîneur Alain Michel partent avec les faveurs des pronostics. Ils doivent cependant se méfier de la bête blessée qui peut se révolter. Il n'en demeure pas moins que, dans un autre registre, les capés du néo-coach Bijotat réussissent toujours aux Rouge et Blanc de Belouizdad, à moins que le Français ne trouve la formule magique pour déroger à cette règle.

Le stade de l'Unité Maghrébine abritera une rencontre qui ne manquera pas d'attrait puisqu'elle mettra aux prises le MOB avec le CSC. Deux équipes du haut du tableau qui ont affiché leurs ambitions de sérieux prétendants au sacre. Cela promet des débats passionnants et serrés avec un duel tactique à distance entre les deux coaches, le Suisse Geiger pour les Crabes et Velud pour les Sanafir. Le MCA, décidé à jouer le podium bien qu'il ait trébuché par deux fois au stade Omar-Hamadi, effectuera un périlleux déplacement dans la ville des Roses pour croiser le fer avec l'USMB, qui n'arrive pas à s'adapter au rythme de l'élite.

Un match aux objectifs opposés, les Vert et Blanc de la Mitidja étant toujours à la recherche du premier succès synonyme de déclic et voulant profiter de la venue du Doyen pour en faire un tremplin. Cela dit, les Algérois ne l'entendent pas de cette oreille puisqu'ils sont résolus à rééditer le coup de Relizane et à rester dans le sillage du peloton de tête.

La JSS, sous la houlette du coach Simondi, réussit un bon début avec une position réconfortante au classement. Elle aura l'opportunité d'augmenter son capital en points en recevant la lanterne rouge, le RCA. Il n'en demeure pas moins que les Vikings, après le ménage effectué la barre technique avec l'intronisation d'un nouvel entraîneur pourrait tenir la dragée haute aux Sudistes et, pourquoi pas, provoquer le déclic. Enfin, l'ASMO, défait au stade Lavigerie, va exploiter à bon escient la venue du promu, le DRBT, pour renouer avec la victoire.

Une mission qui ne sera pas de tout repos face à un adversaire qui a montré de très bonnes dispositions et a prouvé que son classement de dauphin n'est pas usurpé. Cela dit, les Asémistes doivent sortir le grand jeu pour passer l'écueil Tadjenant, connu pour sa rigueur défensive.

Nassim A.

Programme

- El-Annasser : CRB- JSK à 18 h
- Béjaïa : MOB - CSC à 18 h
- Tchaker : USMB - MCA à 18 h
- Béchar : JSS - RCA à 18 h
- Bouakeul : ASMO - DRBT à 16h30
- Les matchs RCR- ESS et USMA - MCO sont reportés à mardi

CHAMPIONS LEAGUE AFRICAINE

Le TP Mazembe ou le MA Tétouane pourrait être l'adversaire de l'USMA

C'EST AUJOURD'HUI que l'USMA connaîtra son prochain adversaire pour les demi-finales, qui se dérouleront en aller et retour (25-27 septembre et 2-4 octobre) après la 6e et ultime journée de la poule A. Celle-ci s'annonce palpitante du moment que trois formations sont encore en lice, à savoir le TP Mazembe, El-Hillal du Soudan et Moghrab Tétouane. Trois candidats qui se disputeront le précieux ticket donnant droit au carré d'as.

Les deux heureux élus de la poule A, qui devront faire partie du dernier carré, ne seront connu qu'aujourd'hui lors de l'ultime match de la poule, tant la lutte est serrée puisque les trois clubs cités occupent conjointement la première place, avec un capital de 8 points. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le programme offre une affiche de choc qui opposera le TP Mazembe (Congo) et le Moghrab Athlétique Tétouane (Maroc), alors qu'El-Hillal du Soudan sera mieux loti et pourrait terminer leader du groupe, son adversaire n'étant autre que le club égyptien Smouha, éliminé au terme de la 5e journée.

A moins que ce dernier, qui évoluera dans son jardin, veuille terminer son parcours dans cette prestigieuse compétition sur une bonne note. En tenant compte de ses paramètres et des circonstances qui prélaveront lors des deux confrontations, il est fort probable que les Rouge et Noir de Soustara hériteront soit du TP Mazembe soit du MA Tétouane.

D'ailleurs, l'un des membres du staff technique usmiste, dans une déclaration, aurait souhaité trouver sur leur chemin, pour le compte de la demi-finale, la formation marocaine du Moghrab Tétouane. Ce vœu est justifié par le fait que jouer avec le club voisin leur permettrait d'aborder la rencontre dans les meilleures conditions possibles.

Visiblement, la bande à Hamdi, leader incontesté et incontestable du groupe B, n'éprouverait aucun problème à passer l'écueil de son prochain adversaire, après leur parcours exceptionnel en réussissant un carton plein avec cinq victoires en autant de matches joués. Ces performances ont permis à l'USMA de devenir la première équipe du continent à entrer dans l'histoire de cette suprême compétition.

Ainsi, le club cher à Soustara se présente en sérieux postulant pour le sacre.

N. A.

Réunion Gourcuff - entraîneurs de Ligue 1, demain à Sidi Moussa (LFP)

CHRISTIAN Gourcuff tiendra une réunion de travail avec l'ensemble des entraîneurs en chef des clubs de Ligue 1 Mobilis demain à 10h30 au Centre Technique de Sidi Moussa (Alger). Elle sera l'occasion pour les deux parties d'échanger les idées sur les méthodes du travail de chacun et les moyens d'améliorer leur coordination pour le bien du football algérien. Le technicien français s'était déjà réuni avec les entraîneurs des équipes de Ligue 1 en septembre 2014. Gourcuff a toujours plaidé pour un travail de concertation avec les entraîneurs de ligue 1 pour une meilleure coordination et un suivi des joueurs susceptibles d'être sélectionnés en sélection A, mais également expliqué aux techniciens algérien sa vision et sa méthode de travail. Une démarche que les entraîneurs algériens avaient bien apprécié.

APS

L'USM Harrach bat le NA Hussein Dey (2-0) et poursuit sa marche en avant

L'USM HARRACH s'est imposé devant le NA Hussein-Dey sur le score de (2-0), mi-temps (1-0), en match avancé de la quatrième journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 Mobilis de football disputé jeudi au stade du 5 juillet (Alger). Les buts de la rencontre ont été inscrits par Meziani (43) et Harrag (90+3 s.pen) pour l'USM Harrach. Cette victoire permet aux Harrachis de s'installer provisoirement seuls en tête du classement avec 10 pts, alors que le NAHD reste 11e avec 3 pts en compagnie du RC Relizane

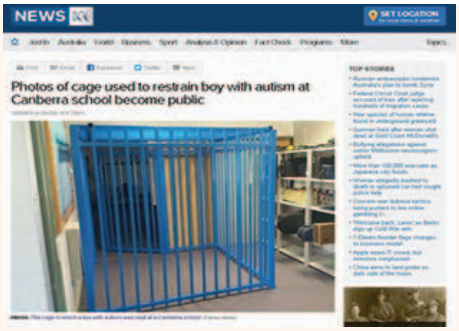
Le stade 5-juillet de nouveau opérationnel

LE STADE 5-JUILLET du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), fermé depuis deux ans pour travaux, a rouvert ses portes ce jeudi, à l'occasion du match avancé USM El Harrach-NA Hussein Dey de la 4e journée du championnat de ligue 1 de football «Mobilis».

A cette occasion, un spectacle a été présenté au public par les éléments de la Protection civile, en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports El Hadi Ould Ali et du Wali d'Alger Abdelkader Zoukh. Ce match inaugural qui a débuté à 18h10, n'a pas drainé un public nombreux. A peine quelques milliers de supporters sont venus redécouvrir «le temple» du football algérien après les travaux de rénovation. Le Wali d'Alger avait pourtant décidé la veille, l'entrée gratuite au profit des fans de la balle ronde et des supporteurs des deux clubs algérois, en les invitant à participer nombreux à cette fête footballistique.

Avant le coup d'envoi de la rencontre, une minute de silence a été observée en hommage aux deux jeunes supporteurs décédés lors du match, USM Alger-MC Alger, le 21 septembre 2013. Les travaux de modernisation du stade ont consisté notamment en l'étanchéisation locale des gradins, la pose de la siègerie, l'installation de nouveaux écrans géants, d'une nouvelle solution de vidéosurveillance, d'un nouveau système de sonorisation et d'un nouveau système d'éclairage, ainsi que la pose d'une nouvelle pelouse.

Une directrice d'école renvoyée pour avoir mis en cage un enfant autiste



IL S'ÉTAIT MONTRÉ violent envers ses camarades de classe et même ses enseignants. C'est pourquoi un enfant de 10 ans souffrant d'autisme avait vu une cage de 2 mètres cubes installée à son usage dans son école à Canberra. Une affaire incroyable qui avait choqué l'Australie au printemps dernier, et qui a connu son dénouement mardi avec la publication du rapport d'enquête ordonné à la suite de la découverte de la cage.
Peinte en bleu, elle avait été installée au sein de l'école le 10 mars par un contractuel indépendant, pour un prix avoisinant les 5.000 dollars australiens (3.300 euros) sur décision de la directrice de l'établissement. Celle-ci est considérée dans le rapport comme la seule responsable de la malheureuse initiative : suspendue puis licenciée, elle ne pourra plus jamais travailler dans un établissement scolaire. Le rapport, décrit dans le Canberra Times, indique par ailleurs que l'enfant n'a été installé dans la cage qu'une fois en 17 jours – l'objet a été retiré après qu'un membre de la communauté scolaire a donné l'alarme.

Ivre, il tond sa pelouse et se fait arrêter par la police

GAZON MAUDIT. Un Suédois de 32 ans a été arrêté pour conduite de tondeuse en état d'ivresse alors qu'il coupait l'herbe dans son jardin, a annoncé mercredi la police locale.
L'homme a été appréhendé au volant de sa tondeuse autoportée sur son terrain à Uddnäs, près d'Örebro, a indiqué à l'AFP un porte-parole de la police du comté. «On a été appelés par des témoins qui l'ont vu conduire manifestement ivre à la fois chez lui et dans le quartier», a-t-il précisé.
Le suspect a été emmené au poste de police où un éthylotest a révélé une alcoolémie de 0,77 milligramme par litre d'air expiré, soit sept fois la limite légale. Un procureur a été saisi. L'homme pourrait toutefois échapper à une condamnation et écoper d'un simple rappel à la loi, selon le porte-parole.



LA VEUVE D'UN CROQUE-MORT RETROUVE DES CORPS DANS SON GARAGE



LA VEUVE d'un croque-mort de Chicago a réalisé que son mari décédé en août avait pour habitude de ramener du travail à la maison. Elle a découvert des corps dans leur garage, a rapporté jeudi un journal local.
La police a fourni très peu de détails sur le signalement que leur a fait cette femme mercredi soir, précisant seulement que quatre corps, des organes humains et des cendres résultant de crémation se trouvaient dans le garage, rapporte le Chicago Tribune.
Plusieurs pierres tombales ont par ailleurs été découvertes dans cette propriété de Riverdale, une banlieue de Chicago dans le nord des Etats-Unis.
La police judiciaire cherche actuellement à identifier qui sont les défunts.
Plusieurs voisins ont témoigné après avoir vu des corps dans des linceuls tachés de sang être évacués du garage.
"Ma théorie est qu'il s'apprêtait à enterrer ces personnes, il a ramené les corps à la maison et ils n'ont jamais été enterrés", a déclaré au Chicago Tribune, Superman J. H. Horn un voisin sexagénaire. "Il a peut-être ramené un peu trop de travail chez lui. Enterrer des gens, c'était son boulot".
Le croque-mort, Anton Godfrey, est décédé en août d'une crise cardiaque. Il avait dirigé une entreprise de pompes funèbres avant de la fermer il y a quatre ans et de travailler comme contractuel pour d'autres entreprises du secteur, selon le journal.
L'épouse a été "surprise" et a appelé la police après avoir trouvé le premier corps, a rapporté le père de cette dernière au Chicago Tribune.

Le saviez-vous

UN CROCODILE A CAUSÉ LE CRASH D'UN AVION !



Au Congo, un des passagers a pensé que ce serait une bonne idée de faire passer un crocodile dans un avion en le mettant dans un sac de sport.
Malheureusement pour les passagers de l'avion, le crocodile s'est évadé du sac ce qui a engendré une panique générale, tous les passagers se sont précipités vers le poste du pilotage de ce petit avion, ce qui a conduit les pilotes à perdre le contrôle de l'avion qui a fini par s'écraser au sol.
Les autorités croyaient qu'un problème technique avait été à l'origine du crash, mais Ils avaient tort, en effet, il y avait deux survivants de l'accident, et un de ces survivants a déclaré aux journalistes ce qui s'est vraiment passé.

Ivre et mécontent du service client, il agresse un robot

IL N'ÉTAIT pas satisfait du service client. Un homme japonais soupçonné d'avoir, sous l'empire de l'alcool, agressé physiquement un robot humanoïde dans un magasin de téléphones a été arrêté, selon la presse japonaise.
Kiichi Ishikawa, âgé de 60 ans, a été filmé par une caméra de sécurité dans un magasin de Kanagawa, près de Tokyo, en train d'envoyer un coup de pied en direction du robot Pepper, doué de la parole et utilisé par la chaîne de téléphones mobiles SoftBank pour recueillir l'avis des clients. La presse a laissé entendre que l'homme, qui semblait ivre, n'était pas satisfait du traitement dont il avait bénéficié de la part d'un employé en chair et en os et avait fait exploser sa fureur contre la recrue automatisée.
La police de la préfecture de Kanagawa a déclaré à l'AFP qu'elle tentait de déterminer le coût des dommages subis par le robot vendu 198.000 yens (environ 1.460 euros) en plus d'un abonnement mensuel. L'attaque aurait provoqué un ralentissement des réflexes et des mouvements du petit humanoïde, selon le tabloïd Sponichi.



iPhone 6s, iPad Pro et Apple TV : ce qu'il faut retenir

Apple tenait sa traditionnelle keynote de rentrée et en a profité pour présenter 3 nouveaux produits : une nouvelle Apple TV, un iPad Pro et l'iPhone 6s et sa déclinaison grand format iPhone 6s Plus.

Francisco Apple a tenu sa fameuse conférence dédiée à ses nouveaux périphériques. Les rumeurs ont été majoritairement dans le vrai et en dehors de nouveaux modèles d'Apple Watch en partenariat avec Hermes la firme a présenté les 3 produits attendus : une nouvelle Apple TV dotée d'une télécommande, un iPad Pro et les iPhone 6s et iPhone 6s Plus. Voilà les informations principales qu'il fallait extraire de tout le superflu marketing de la firme.



iPhone 6s : une technologie qui pourrait changer les habitudes

Élément central de cette keynote puisque présenté en dernier, l'iPhone 6s et sa déclinaison grand format l'iPhone 6s Plus ont le slogan suivant : « La seule chose qui change est tout. » Rien que ça. Premièrement il s'agit d'une énorme exagération puisque la première chose dont on se rend compte en posant les yeux sur cette nouvelle mouture, à savoir l'extérieur, est que celui-ci n'évolue presque pas par rapport à l'iPhone 6. Le design général et les écrans ne bougent pas et seul le type d'aluminium utilisé change et Apple propose une nouvelle couleur en plus des classiques gris, argent et or : rose doré. Les vrais changements se trouvent à l'intérieur tandis que les nouveaux modèles sont légèrement plus lourds.



Tout d'abord, cet iPhone 6s est propulsé par une nouvelle puce A9. Le CPU est promis 70% plus rapide que celui de la A8. Même chose pour le GPU en amélioration de 90%. Fonctionnant sous iOS 9 (qui arrive le 16 septembre prochain), ce nouveau téléphone promet également des vitesses doublées pour le WiFi, la LTE et le capteur Touch ID de 2ème génération. Du côté de l'écran, si la résolution HD ne bouge pas il se dote d'une protection plus solide et surtout de la technologie 3D Touch. Grâce à des capteurs sous l'écran l'utilisateur dispose de plus de moyens pour interagir avec l'OS et les applications (un appui long ou court réalise des actions différentes par exemple). Les possibilités sont nombreuses, notamment si les développeurs profitent pleinement de cette nouvelle API.

Enfin, Apple a amélioré le côté photo/vidéo. Les deux capteurs sont en progrès (12 MP au dos et 5 MP en façade) et il est désormais possible de filmer en 4k à 30 ips. La firme a enfin introduit Live Photos. Il s'agit d'un nouveau format photo qui capture les événements juste avant et après le cliché afin de pouvoir le transformer en mini vidéo (ou GIF animé) par la suite.

Les précommandes seront lancées le 12 septembre pour une livraison à partir du 25. Les prix aux USA reprennent ceux des iPhone 6 tandis qu'en France ils augmentent légèrement. Il est possible d'opter pour un modèle 16 Go (toujours présent malgré ses limites…), 64 Go ou 128 Go.

iPad Pro : tenter de supplanter les ordinateurs portables

Attendu depuis longtemps, l'iPad Pro est désormais officiel mais n'arrivera qu'en novembre prochain. Facturé à partir de 799 dollars pour le modèle 32 Go WiFi (128 Go WiFi à 949 dollars et enfin 128 Go WiFi et LTE à 1079 dollars), l'ardoise particulièrement lourde (plus de 700 grammes) arbore un très grand écran de 12,9 pouces.

Avec ses 5,6 millions de pixels (2732 x 2048), la tablette est censée être plus performante et puissante que la grande majorité des ordinateurs portables vendus ces 6 derniers mois grâce à sa puce A9X. Capable de tenir 10h et proposant 4 hauts parleurs, un capteur Touch ID et un capteur de 8MP (comme sur l'iPad Air 2 et le nouvel iPad mini 4 d'ailleurs), l'iPad Pro peut surtout être accompagné de deux accessoires pour améliorer la productivité et pleinement utiliser les applications.

Le premier est un clavier à clipser baptisé Smart Keyboard. Oui, cela rappelle fortement celui des Surface de Microsoft et il sera vendu séparément à 169 dollars. Notons qu'il utilisera le nouveau port Smart Connector de l'iPad Pro.

Vient ensuite le Apple Pencil, un stylet vendu séparément à 99 dollars. Rechargeable via un port Lightning (autonomie de 12h), cet accessoire est notamment capable de reconnaitre la pression exercée ou l'angle appliqué grâce à différents capteurs.



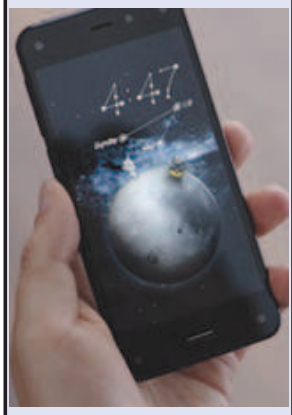
Apple TV : la maitrise depuis son canapé

Terminons avec la nouvelle génération d'Apple TV. Disponible fin octobre prochain en modèle 32 Go à 149 dollars et 64 Go à 199 dollars, cette version vient avant tout accompagnée d'une nouvelle télécommande prometteuse. Outre des classiques boutons (volume, lecture…etc.), la partie supérieure de cette dernière se dote d'une zone tactile. Elle permet notamment de naviguer dans les menus ou encore d'utiliser l'accessoire comme une manette dans les jeux vidéo.

De plus, un bouton permet de lancer Siri et ainsi d'effectuer des recherches en langage naturel (« Siri trouve moi des séries TV drôles », « Montre-moi des films d'action », « lance tel jeu »…) ou encore de naviguer dans une vidéo.

Propulsée par TV OS, un nouveau système d'exploitation basé sur iOS, l'Apple TV version 2015 dispose en son coeur d'un processeur A8 et d'une puce WiFi MIMO. Du Bluetooth est aussi de la partie pour la télécommande dont l'autonomie serait de 3 mois. Avec ce nouvel OS qui disposera de son propre Store, Apple promet en plus des films, séries et musique (via Apple Music), de nouvelles applications (notamment pour les géants comme Netflix ou HBO), tandis que des jeux vidéo modestes ou plus conséquents comme le prochain Guitar Hero seront de la partie. Notons d'ailleurs qu'iPhone et autres iPod Touch pourront faire office de manettes pour jouer jusqu'à 4.

LE FIRE PHONE D'AMAZON N'AURA PAS FAIT LONG FEU



Amazon a annoncé l'arrêt de la production du Fire Phone lancé en juin 2014.

Ce n'est un secret pour personne, le Fire Phone d'Amazon est un véritable flop commercial. Massacré par les critiques, boudé par les consommateurs, la production du tout premier smartphone d'Amazon a donc logiquement été arrêtée. Le géant de l'e-commerce l'a annoncé au site américain The Verge alors que les rumeurs se faisaient de plus en plus insistantes. Amazon venant d'écouler ses stocks, l'opération ne sera pas reconduite.

Présenté l'année dernière, le Fire Phone était vendu 649 dollars sans abonnement, ou 1$ avec un abonnement. Même cette dernière offre n'a pas convaincu les consommateurs américains qui voyaient le smartphone d'Amazon comme trop limité.

Trop centré sur Amazon

Lancé en juin 2014, le Fire Phone était principalement centré sur des applications Amazon. L'objectif de ce smartphone était d'inciter au maximum l'utilisateur à utiliser les services d'Amazon, à travers du contenu multimédia, des applications, mais également des produits sur Amazon.com. La firme américaine offrait un abonnement d'un an à Amazon Prime et au cloud d'Amazon, mais sans succès.

Le smartphone offrait tout de même quelques nouveautés, avec son écran en 3D, qui grâce à quatre caméras à l'avant se modulait selon la position de l'appareil.

Des ventes quasi nulles

Officiellement, Amazon n'a jamais communiqué sur les ventes de son Fire Phone. En octobre 2014, un cabinet de recherche estimait de son côté que le Fire Phone représentait « une part de marché quasiment nulle », à tel point qu'Amazon avait dû passer une charge de 170 millions de dollars dans ses comptes du troisième trimestre pour couvrir notamment la dépréciation des stocks invendus.

Rien ne dit cependant qu'Amazon ne retentera pas sa chance dans l'univers des smartphones. Le succès de Kindle lui ayant apporté de nouvelles idées, Jeff Bezos, PDG du groupe pourrait présenter une tablette à moins de 50$. Nul doute qu'un smartphone low-cost n'est pas à exclure.

Questions ?
Réponses !

PEUT-ON PERDRE DU POIDS EN SAUTANT DES REPAS ?



Qui n'a pas tenté de sauter un repas, s'imaginant qu'il perdrait bien plus vite ses kilos superflus ? Grave erreur ! Vous allez bien au contraire, stocker davantage de graisse, vous sentir fatigué et surtout vous risquerez de manger davantage au repas suivant. Vous aurez tout gagné !

Sauter des repas : une mauvaise idée pour perdre du poids

Notre organisme a très bonne mémoire. Il se souvient parfaitement d'avoir été privé de nutriments essentiels à son bon fonctionnement. Si vous essayez de « l'affamer » en sautant un repas, il va donc s'adapter en constituant davantage de réserves dès le repas suivant. Par ailleurs, le fait de digérer les aliments, de les transformer, de les utiliser oblige l'organisme à dépenser de l'énergie. Et donc des calories.
Vous l'aurez compris, sauter un repas ce n'est vraiment pas la solution pour perdre du poids !

Ces cellules souches qui réparent naturellement nos dents

Des chercheurs français ont isolé des cellules souches capables de réparer les dents et décrit le mécanisme de réparation : les plaquettes sanguines, par la libération de sérotonine et de dopamine, sont impliquées. Une piste intéressante pour développer de nouveaux traitements en dentisterie.



La dent est un organe minéralisé, implanté dans la bouche par une racine. La partie « vivante » de la dent ou cavité dentaire est constituée de la pulpe dentaire elle-même composée de vaisseaux et de nerfs. Autour, on retrouve une substance dure, la dentine ou ivoire, laquelle est recouverte d'un tissu encore plus dur, l'émail. Lorsqu'une lésion dentaire apparaît, les cellules souches dormantes de la pulpe se réveillent pour tenter de réparer la dent sans que l'on en connaisse le processus.
Dans cette étude, les chercheurs de l'Inserm et de l'université Paris Descartes au sein de l'Unité 1124 « Toxicologie, pharmacologie et signalisation cellulaire » sont parvenus à extraire et isoler, en travaillant sur la pulpe de molaire de souris, des cellules souches de dent. Dès lors, les chercheurs ont pu analyser finement les cellules et identifier à leur surface cinq récepteurs spécifiques à la dopamine et à la sérotonine, deux neurotransmetteurs essentiels à l'organisme.
La présence de ces récepteurs à la surface de ces cellules souches indiquait qu'elles avaient la compétence de répondre à la présence de dopamine et de sérotonine en cas de lésion. Les chercheurs se sont naturellement demandé quelles cellules pourraient être la source de ces neurotransmetteurs, signaux d'alarme.
Il s'avère que les plaquettes sanguines, activées par la lésion dentaire, sont responsables de la libération d'une grande quantité de sérotonine et de dopamine. Ces neurotransmetteurs libérés recrutent alors les cellules souches pour réparer la dent en se fixant à leurs récepteurs. L'équipe de recherche a pu confirmer ce résultat en observant une absence de réparation dentaire chez les rats dont les plaquettes modifiées ne produisent pas de sérotonine ni de dopamine, c'est à dire en l'absence de signal.

Vers de nouvelles thérapies pour réparer les dents

« Dans la recherche sur les cellules souches, il est rare de pouvoir à la fois isoler des lignées de cellules, d'identifier les marqueurs permettant de les reconnaître — ici les cinq récepteurs —, de découvrir le signal qui les recrute — la sérotonine et la dopamine —, et la source de ce signal — les plaquettes sanguines. Dans ce travail, nous avons pu, de manière inattendue, explorer l'ensemble du mécanisme » explique Odile Kellermann, responsable de l'équipe de l'Inserm et de l'Université Paris Descartes, principale auteure de ces travaux parus dans la revue Stem Cell.
Pour aller plus loin, les chercheurs ont tenté de caractériser les différents récepteurs mis en évidence. L'un des cinq ne semble pas impacter le processus de réparation tandis que les quatre autres se révèlent très impliqués. Le blocage in vivo d'un seul d'entre eux suffit pour empêcher la réparation dentaire.
« Actuellement, les dentistes utilisent des matériaux de coiffage (hydroxyde de calcium) et des biomatériaux à base de phosphate tricalciques pour réparer la dent et combler les lésions.
Nos résultats permettent d'envisager des stratégies thérapeutiques inédites qui viseraient à mobiliser les cellules souches résidentes de la pulpe afin d'amplifier le pouvoir naturel de réparation des dents sans avoir recours à des matériaux de substitution », conclut Odile Kellermann.
Les bases sont posées pour étendre ces recherches obtenues chez le rongeur aux cellules souches de la dent chez l'Homme afin d'initier de nouvelles stratégies de réparation des dents.

Les « Piliers de la création » en 3D

GRÂCE À L'INSTRUMENT Muse qui équipe le VLT, des astronomes ont dressé la toute première carte tridimensionnelle des célèbres « Piliers de la création » dans la nébuleuse de l'Aigle. Les nouvelles observations renseignent sur la distribution spatiale des diverses colonnes de poussière au sein de cette emblématique structure et révèlent de nombreux nouveaux détails.
La toute première image des célèbres « Piliers de la création » a été acquise par le télescope spatial Hubble du consortium Nasa-Esa voici très exactement vingt ans. Rapidement, elle s'est imposée comme l'une des plus emblématiques et poignantes de la mission. Depuis lors, ces nuages ondoyants, qui s'étendent sur plusieurs années-lumière (le plus grand, à gauche, mesure environ quatre années-lumière) n'ont cessé de surprendre les scientifiques et le grand public.
Les structures proéminentes, ainsi que l'amas d'étoiles NGC 6611 situé non loin de là, composent la région de formation



stellaire baptisée nébuleuse de l'Aigle, par ailleurs notée Messier 16 (M16). La nébuleuse et les objets qui lui sont associés se situent à quelque 7.000 années-lumière de la Terre, dans la constellation du Serpent.

Lutte entre création et destruction

Les Piliers de la création sont emblématiques des structures, en forme de colonnes, qui se développent au cœur des vastes nuages de gaz et de poussière et sont le berceau de nouvelles étoiles. Elles surgissent lorsque l'intense rayonnement ultraviolet et les vents violents des étoiles massives fraîchement formées expulsent de leur environnement proche la matière de plus faible densité.
Des poches de gaz et de poussière de densité plus élevée peuvent toutefois résister plus longtemps à ce processus d'érosion. La matière située à l'arrière-plan de ces épaisses régions poussiéreuses se trouve alors protégée du rayonnement foudroyant en provenance des étoiles de types O et B. Cet écran protecteur génère de sombres queues ou encore des trompes d'éléphant, qui nous apparaissent tels des piliers poussiéreux orientés en direction opposée à celle des étoiles brillantes.
L'instrument Muse (Multi Unit Spectroscopic Explorer) installé sur le VLT a révélé l'évaporation continue des Piliers de la création avec un degré de précision inédit, tout comme leur orientation. Le spectromètre a révélé que l'extrémité du pilier latéral gauche nous fait face et constitue en réalité la partie supérieure d'un pilier qui se situe derrière NGC 6611, à la différence des autres piliers. Cette extrémité reçoit de plein fouet le rayonnement en provenance des étoiles de l'amas ouvert, raison pour laquelle elle nous apparaît bien plus brillante que les piliers situés dans l'angle inférieur gauche, au centre et à droite de l'image, et dont les extrémités figurent toutes à l'extérieur de notre champ de vision.

Réchauffement : le CO2 du pergélisol pourrait être en partie séquestré

Le pergélisol de notre planète, cet épais sol gelé, contient du gaz carbonique enfoui sous forme de matière organique depuis la dernière période glaciaire, il y a environ 8.000 ans. Or, le réchauffement climatique a provoqué une libération de ce carbone. Une libération qui pourrait être atténuée selon des chercheurs, comme le montrent les grandes quantités de carbone charriées par le fleuve Mackenzie, au nord du Canada. Réchauffé, le pergélisol s'érode en effet plus facilement et la matière organique se retrouve durablement piégée... dans l'océan Arctique.



Le Mackenzie, au nord du Canada, est l'un des principaux fleuves de la planète. Son bassin versant a une superficie de 1.787.000 km2, il apporte ainsi chaque année à l'océan Arctique 100 millions de tonnes de sédiments qui se déposent sur les marges de la mer de Beaufort. Les rivières exportent en effet des produits solides provenant des sols en pente de leur bassin versant. Ces sédiments sont particulièrement riches en matière organique dont la nature et l'origine étaient jusqu'à présent assez mal connues.

Depuis plusieurs années, ce fleuve fait l'objet d'études approfondies. Un consortium international a ainsi échantillonné à plusieurs reprises des sédiments transportés par le fleuve à différentes profondeurs dans le chenal et mesuré l'abondance des échantillons en carbone 14 (14C). Les chercheurs ont ainsi constaté que la matière organique transportée par le fleuve Mackenzie jusqu'à l'océan était pauvre en carbone 14, c'est-à-dire relativement ancienne.

En complétant leurs analyses à l'aide d'autres traceurs (isotopes 12 et 13 du carbone et rapport azote/carbone), les chercheurs ont montré qu'environ 10 à 30 % du carbone transporté par le fleuve était suffisamment ancien pour ne plus contenir de carbone 14 et que ce carbone ancien provenait de l'érosion de roches sédimentaires riches en matière organique et âgées de plusieurs centaines de millions d'années, dont la présence est bien documentée dans le bassin du Mackenzie. Ils ont également montré que les 70 à 90 % de carbone organique restant (du carbone « moderne » contenant du 14C) provenaient d'un mélange de matière organique, récemment fabriquée par les végétaux, et de matière organique plus ancienne vieille de 8.000 à 9.000 ans, une époque correspondant au maximum d'extension des marécages, tourbières et sols, riches en matière organique, formés après le retrait de la calotte glaciaire qui recouvrait le Canada lors du dernier âge glaciaire et aujourd'hui gelés.

Du carbone naturellement enfoui dans l'océan

Une des menaces du changement climatique est la fonte du pergélisol (sol gelé en permanence des zones subarctiques et arctiques) avec pour conséquence la décomposition en gaz carbonique (CO2) des énormes quantités de matière organique qui y sont piégées. Les sols gelés de la planète contiennent en effet deux fois plus de CO2 que n'en contenait l'atmosphère de l'époque préindustrielle. Or, cette étude montre qu'en fait une partie de la matière organique du pergélisol est emportée jusque dans les sédiments marins, en raison d'une érosion accrue des sols devenus plus instables et que, ce faisant, elle échappe à cette décomposition.

Afin d'étudier le devenir à long terme de la matière organique fluviale ayant atteint l'océan, les chercheurs ont conduit les mêmes analyses que précédemment dans une carotte sédimentaire prélevée dans le delta du fleuve. Ils ont ainsi pu montrer qu'en mer, 65 à 100 % de la matière organique fluviale était préservée de la décomposition, un taux important permis par la combinaison de deux facteurs : des températures faibles et un taux de sédimentation élevé au débouché du fleuve. L'érosion des sols gelés des hautes latitudes, accentuée par leur fonte, et le transport vers l'océan de la matière organique qu'ils renferment sont donc des moyens efficaces pour la planète, non seulement de diminuer le taux de décomposition en CO2 de la matière organique du pergélisol, mais aussi d'enfouir dans l'océan, pendant plusieurs centaines de milliers d'années, le carbone qui avait été piégé dans le pergélisol après la dernière période glaciaire, il y a 8.000 ans environ.

Grâce à des estimations récentes des flux de sédiments transportés par le fleuve Mackenzie, les chercheurs ont calculé que 2,2 millions de tonnes de carbone organique moderne étaient transportées chaque année à l'océan Arctique. Ce flux est supérieur aux apports cumulés des autres grands fleuves arctiques (Ob, Yenisei, Lena, Indigirka et Kolyma). Il n'est évidemment pas suffisant pour contrebalancer les émissions anthropiques de CO2 mais il est suffisamment important pour avoir joué – et pour jouer encore – un rôle dans le couplage entre climat et cycle du carbone aux hautes latitudes.

Combien y a-t-il d'arbres sur Terre ?



UNE ÉQUIPE internationale composée de 38 scientifiques venant de 15 pays vient de publier dans la revue Nature une nouvelle estimation du nombre d'arbres présents sur notre planète. Les zones les plus densément boisées ne sont pas forcément là où on s'y attendrait...

Jusqu'à présent, les données satellitaires permettaient d'estimer à 400 milliards le nombre d'arbres sur Terre. C'est très endessous des nouvelles évaluations qui tablent sur plus de 3 000 milliards d'arbres ! Soit environ 422 arbres par personne.

Ce nouveau recensement, mené par une équipe dirigée par Thomas Crowther à l'université de Yale (États Unis), est le plus précis jamais réalisé, s'est basé sur des images satellitaires et l'analyse de relevés de terrain sur plus de 430 000 hectares de forêts dans plus de 50 pays. Ils ont complété leurs travaux en utilisant les caractéristiques géographiques des régions (température, élévation). Enfin, là où il n'y avait pas de relevés de terrain, ils ont fait des estimations à partir des tendances de densité dans des régions similaires, précise le Wall Street Journal.

Malheureusement, ce nombre est en forte diminution à cause de la déforestation qui se poursuit. Les auteurs de l'étude rappelent qu'environ 15 milliards d'arbres sont coupés chaque année, particulièrement dans les zones tropicales, leur berceau. Ainsi, depuis les débuts de l'agriculture, il y a 12 000 ans environ, le nombre d'arbres sur Terre a chuté de 46 % ! Et avec eux, toute une biodiversité, des espèces animales et végétales...

"Nous avons presque réduit par deux le nombre d'arbres sur la planète, ce qui a affecté le climat et la santé. Cette étude souligne à quel point d'autres efforts sont nécessaires si nous voulons restaurer des forêts saines à travers le monde", explique Thomas Crowther.

Quel est le pays le plus boisé du monde ?

Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le Brésil le pays le plus densément boisé au monde mais la Russie qui compte 640 milliards d'arbres, dont la plupart se trouvent en Sibérie et en Extrême-Orient. Le Canada est à la deuxième place avec 318 milliards d'arbres. Au Brésil, la célèbre forêt Amazonienne, compte 300 milliards d'arbres, tandis que les Etats-Unis et la Chine en dénombrent respectivement 228 milliards et 140 milliards d'arbres.

Ainsi, ce sont les forêts boréales qui sont les plus denses avec 750 millions d'arbres, soit 24 % du total mondial. Elles sont généralement serrées avec des conifères maigres. Par contre, les forêts tropicales et subtropicales détiennent le record de la plus grande superficie boisée : 43 % des arbres y sont situés et y abritent une biodiversité exceptionnelle.

Un des pays les moins boisées au monde est Monaco avec seulement 10 000 arbres (mais une superficie de seulement 2 km²), tandis que le Bahreïn, un pays situé en zone désertique (765 km²) n'en compte que 3 000. Enfin, le Vatican n'a pas d'arbres du tout.

Ces estimations par région pourront contribuer à déterminer la faune et la flore qui y vivent, ainsi que l'influence de ces densités d'arbres sur la quantité de dioxyde de carbone présente dans l'atmosphère. Ceci va leur permettre d'effectuer des prédictions sur l'impact du changement climatique sur les forêts.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Atelier de confection située à Bab Ezzouar cherche des couturières et des surjeteuses qualifiées
Tél : (0553).66.48.04

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Télé. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

Villa

Vends villa coloniale, 1050 M2 acte notarié, livret foncier, située les Sources, Bir Mourad Raïs.

Tél. (0661) 59.51.07

A vendre

Part à Part vend duplex 200 m2 entrée et garage indépendants. Sortie Zéralda

Tél : 0555 83 33 70

Villa

Vends villa R+1, 2 façades, 2 accès, superficie 250 m², RDC 150 m², 2F2, 2 garages + jardin, 1er étage 189 m², grand salon, cuisine, 4 pièces, salle de bain, terrasse (une chambre), à Beni Messous Sidi Youcef.

(0560) 69.59.54

Duplex

Vends duplex résidence Les Jasmins à Sidi Mnif, Zéralda.
200 m², entrée et garage personnels.
Prix : 13 millions le m².

Tél. (0661) 69.36.30

Villa

Vends villa R+1, résidence La Roseraie à Ouled Fayet – Alger 160 m² bâtis/422 m² Prix : 7,5 M

Tél. (0661) 69.36.30

A VENDRE

Terrain 2300 m2 avec maison F5 à 4 km de Miliana

Tél : 0772 73 24 72

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
DE LA WILAYA DE LAGHOUAT
NIF: 099003019000540

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.
La direction des transports informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres restreint publié dans le quotidien *le Jeune Indépendant* du 22/07/2015 et le quotidien *Al mihwar Alyawmi* du 23/07/2015 relatif aux lots : chauffage central + Réseau gaz et éclairage extérieur + Alimentation des blocs du projet Réalisation de la gare routière de type B à Aflou, qu'après évaluation des offres, les résultats sont comme suit :

Lot	Entreprise	NIF	Montant TTC	Délai	Observation
Chauffage central + Réseau gaz	BENSAID Khaled	172030101273189	7.410.195,00 DA	03 mois	Qualifié techniquement (27,88 pts) moins disant
Eclairage extérieur + Alimentation des blocs	ASKRI Abed	165031900423111	9.706.504,86 DA	03 mois	Qualifié techniquement (37 pts) moins disant

Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats de leurs offres dans un délai de **03 jours** à compter de la parution de cet avis.
Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du comité des marchés de wilaya dans les **10 jours** qui suivent à compter de la première publication de cet avis.

Le Jeune Indépendant du 12/09/2015 ***ANEP N° 344 072***



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de
9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaia
Bejaia : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N° 10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

LE CITRON : UN MIRACLE DE LIMPIDITÉ



Disponible tout au long de l'année, le citron est connu, par les tenants de la médecine traditionnelle indienne, l'Ayurvéda, comme la « pomme médicale », tant ses principes actifs ont a offrir à notre peau… et à notre organisme.

- Des vertus cosmétiques : Riche en vitamines C et en acides de fruit, il est à la fois astringent, rééquilibrant, tonifiant, antirides et antitaches. Ses actions principales : il purifie, adoucit la peau et éclaircit le teint. Le citron redonne également vie aux cheveux ternes et fatigués - particulièrement après une période de stress important – et fortifie les ongles qui ont tendance à se dédoubler.

- Des avantages pour la santé : Absorbé régulièrement, il renforce le système immunitaire, tonifie le système nerveux et la circulation sanguine, a des vertus rafraîchissantes, diurétiques et anti-rhumatismales. Selon la tradition âyurvédique, il permet également de neutraliser toutes les mauvaises vibrations, qu'elles soient physiques ou psychiques.

- Pour qui : Pour tout types de peaux sauf les épidermes sensibles. Grâce à leur action reminéralisante, les soins au citron sont particulièrement conseillés aux personnes travaillant de longues heures derrière un ordinateur et donc plus exposées aux ondes électromagnétiques.

BOIRE DE L'EAU POUR PERDRE DU POIDS: *C'EST POSSIBLE!*



Pour celles et ceux qui le souhaitent, rien de plus simple. Selon une équipe de chercheurs de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni), boire un demi-litre d'eau (gazeuse ou non) une demi-heure avant chaque repas permettrait d'accélérer la perte de poids. "Boire simplement 50 cl d'eau, trois fois par jour, avant de manger devrait vous aider à perdre du poids. C'est quelque chose qui ne devrait pas être très difficile à intégrer dans nos plannings quotidiens", ont déclaré les auteurs de cette étude, dont les résultats paraîtront dans le numéro de septembre de la revue Obesity.
Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs ont suivi 84 adultes obèses pendant 12 semaines. Chacun a reçu des conseils sur la gestion du poids et un manuel expliquant comment adapter son mode de vie, améliorer son régime alimentaire ou encore pratiquer une activité physique. Puis ils ont été séparés en deux groupes.



Le premier devait boire 500 ml d'eau 30 minutes avant le petit déjeuner, le déjeuner puis le dîner. L'autre en était dispensé mais devait imaginer avoir le ventre plein avant chaque repas. Contre toute attente, les résultats obtenus viennent bien confirmer leur hypothèse.
Ainsi, les personnes qui se sont hydratées avant chaque repas ont perdu en moyenne 4,3 kilos au cours des 12 semaines, soit 1,3 kilo de plus que ceux ne l'ayant pas fait. "Lorsque cette méthode est combinée avec de brèves instructions comme augmenter son activité physique ou avoir une alimentation plus saine, elle peut aider les gens à perdre du poids supplémentaire", a précisé le Dr Helen Parretti, l'auteure principale de l'étude.
Forts de ces conclusions, les chercheurs espèrent désormais qu'elles feront avancer la recherche sur l'obésité. Ils envisageraient, également, de mener une nouvelle étude sur une période plus longue avec cette fois-ci un plus grand nombre de participants.

Que faire contre les points noirs ?

*Pour lutter contre les points noirs, il existe de très vieux remèdes de grand-mère. Découvrez 2 astuces naturelles pour enfin se débarrasser de l'excès de sébum de la peau. La pomme de terre Coupez une pomme de terre non traitée en rondelles. Appliquez directement une rondelle sur vos points noirs tout en massant. A renouveler 2 à 3 fois par jour. *Cette astuce permet d'éliminer l'excès de sébum de la peau. Le citron Coupez un citron en deux. Prenez un coton tige, puis imbibez-le de jus de citron. Tamponnez les zones à points noirs de votre visage. A faire 2 à 3 fois par jour pendant une semaine.



EST-IL VRAI QUE LE GOÛT SE DÉVELOPPE TARDIVEMENT CHEZ L'ENFANT ?



Les enfants savent-ils différencier les aliments ? A quel âge ont-ils des préférences alimentaires ?

C'est une idée reçue qui vient du fait que le goût et l'odorat ont été très peu étudiés. Dans notre culture, ces sens sont mal considérés : par exemple, ça ne se fait pas de renifler un aliment avant de le manger. Pourtant, dès le cinquième mois in utero, le fœtus sent aussi bien qu'il voit. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que les préférences très marquées interviennent rarement avant l'âge de 2 ou 3 ans.

L'ortie pour fortifier les cheveux



Quels sont ses bienfaits sur les cheveux ? L'ortie contient de la méthionine et de la cystéine, présentes dans la kératine des cheveux. Ce sont elles qui leur apportent force et élasticité. Les vitamines du groupe B favorisent leur croissance. L'ortie renferme aussi beaucoup de zinc, qui permet de rééquilibrer les sécrétions de sébum, et du fer, efficace comme antichute (Pour renforcer les cheveux, Huile capillaire au neem)

À quelle fréquence ? Pendant trois mois, une à deux fois par an, à la suite d'une perte abondante de cheveux (après un accouchement ou une période de stress).

Riz au poulet

Ingredients

•3 ou 4 cuisses de poulet
•1 bol de riz (bien rincer en frottant entre les mains)
•½ poivron rouge
•1 carotte
•2 gousses d'ail
•2 tomates (en conserve)
•3 c-a-c de sauce tomate
•1 verre de petits pois (surgelé pour moi)
•1 oignons haché
•1 c-a-soupe de persil haché
•1 feuille de Laurier
•1 cube de bouillon de volaille
•1 c-a-c de gingembre
•½ c-a-c de curcuma
•sel, poivre
•1 c-a-c de paprika
•½ verre à thé d'huile et huile d'olive

Méthode de préparation

1.Dans une cocotte, verser l'huile et l'huile d'olive et ajouter l'oignon et l'ail hachés.
2.Ajouter les cuisses de poulet et laisser dorer.



3.Ajouter les tomates coupées en petits morceaux, les carottes ainsi que le poivron rouge (si vous utilisez les petits pois frais c'est le moment de les ajouter).
4.Ajouter les épices (gingembre, paprika, curcuma, sel, poivre et cube de bouillon). Parsemer de persil haché.
5.Verser l'eau (1 L à peu près) fermer la cocotte et cuire jusqu'à cuisson du poulet.
6.Retirer les cuisses de poulet enduire de beurre et faire dorer au four.
7.Faire chauffer 1 c-a-soupe d'huile et y faire revenir le riz jusqu'à ce qu'il soit translucide.
8.Verser la sauce et les légumes dessus ainsi que les petits pois (si surgelés) et le laurier. Ajouter la sauce tomate.
9.Couvrir et laisser cuire le riz.
10.Servir le riz avec le poulet doré au four.

Falafels ultra-faciles

Ingrédients

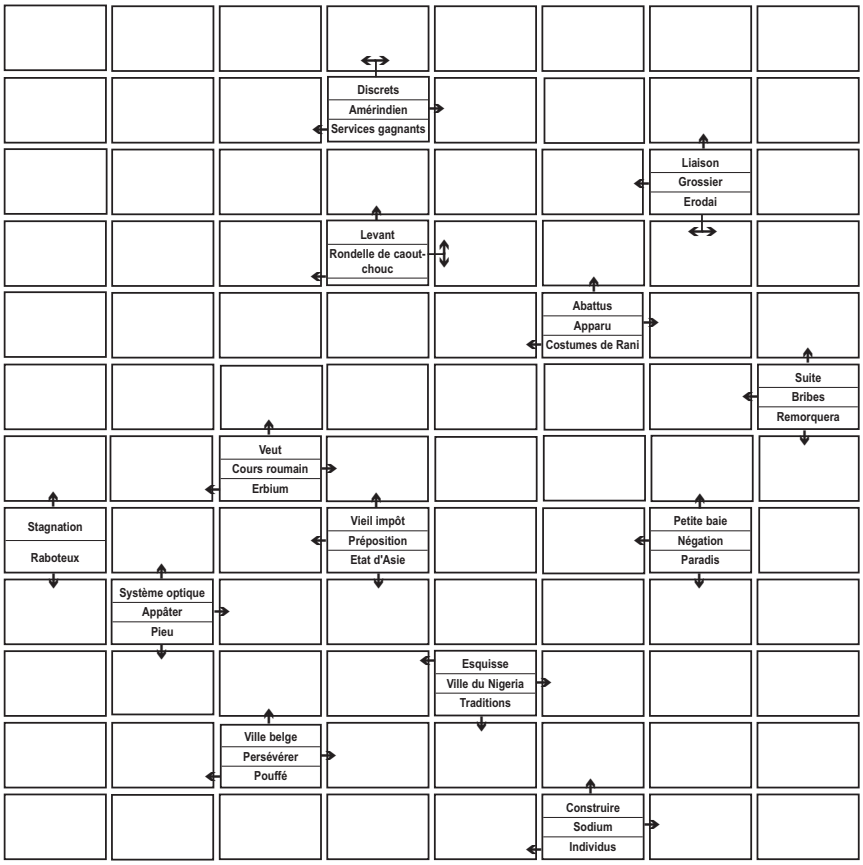
•1 boîte (400 g) de pois chiches égouttés
•80 g de chapelure, ou plus si besoin, divisé en deux
•1 petit oignon grossièrement haché
•6 cl d'huile d'olive
•1 œuf
•2 cuillères à soupe de persil séché
•1 cuillère à soupe de curry en poudre
•1 cuillère à soupe d'ail semoule
•1 cuillère à soupe de jus de citron
•1/2 cuillère à soupe de poivre noir moulu
•25 cl d'huile d'olive pour la friture

Méthode de préparation

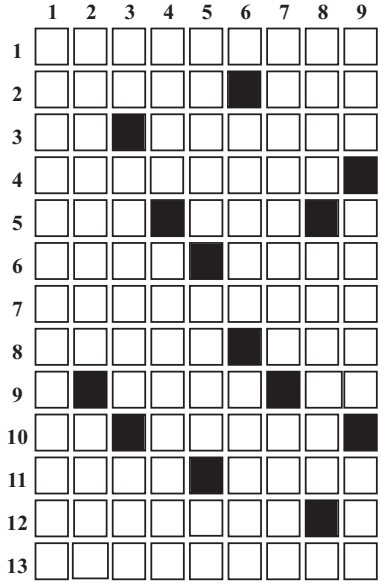
1.Mixer les pois chiches, la moitié de la chapelure, l'oignon, l'huile d'olive, l'œuf, le persil, le curry, l'ail semoule, le jus de citron et le poivre noir. Arrêter lorsque le mélange fait des petits morceaux. Rajouter de la chapelure si le mélange est trop humide.
2.Former à partir de ce mélange des boulettes de la taille d'une balle de golf et les déposer sur une assiette.
3.Écraser les boulettes de sorte à former des galettes et les recouvrir du reste de chapelure.
4.Faire chauffer les 25 cl d'huile d'olive dans une poêle sur feu moyen et y faire revenir les galettes jusqu'à ce qu'elles croustillent, environ 3 minutes de chaque côté.



Mots fléchés n° 1430



Mots croisés 9/13 n° 1430



HORIZONTALEMENT

1. S'obstine - 2. Poison stupéfiant - Posé - 3. Défini - Fichues - 4. Grande quantité - 5. Pronom réfléchi - Existe - 6. Souffrir - Manches sur un court - 7. Marchands de serins - 8. Sans tache - Organe de poulie - 9. Commode - Ça fait rêver - 10. Jonction - Ruminants à bois - 11. Maladie - Néant - 12. De Téhéran - 13. Il paraît à la une.

VERTICALEMENT

1. Action d'espiègle - 2. Radieuse - Après l'heure normale - 3. Montré sa bonne humeur - Fête familière - Vif - 4. Devenu mer - Hésitant - 5. Tire sa source - Nuit - Petite vache - 6. Tramé - Muser - 7. Locuteur - Tari - 8. Impétuosité - Ornement capillaire - 9. Plante annuelle - Mise au point - Sans résultat.

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1429

Horizontalement

AGREMENT
PIU - EMOI
ERES - SUS
ROSES - ES
CU - RUSEE
UELE - ISE
- TANCE - S
ATTARDA -
PERDU - GE
L - IE - SEL
AGE - BONE
TA - SAUTE

Verticalement

APERCU - APLAT
GIROUETTE - GA
RUES - LATRIE -
E - SERENADE - S
ME - SU - CRU - BA
EMS - SIED - SOU
NOUEES - AGENT
TISSEES - ELEE

SOLUTION N° 1429

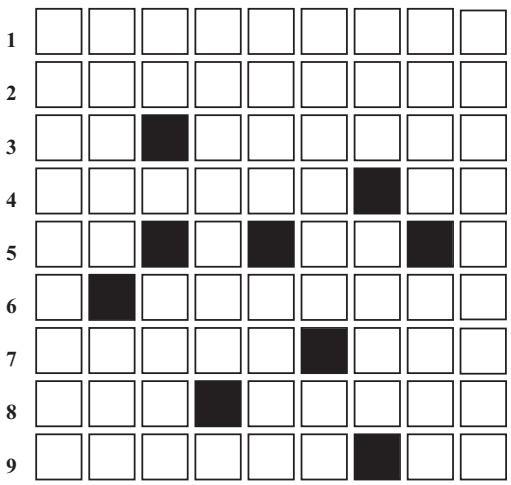
HORIZONTALEMENT

GUENILLES
ORDINAIRE
RAIE - SAIN
INTER - NET
LIS - EST - E
LU - CLE - RU
EMPRUNTER
S - RAISONS
- HAN - USE -
AIL - BEC - H
CHIPOLATA
CANIF - NUL
UNES - PESO

VERTICALEMENT

GORILLES -
ACCU
URANIUM -
HIHAN
EDITS - PRALINE
NIEE - CRAN -
PIS
IN - RELUI- BOF -
LAS - SENSUEL -
P
LIANT - TOSCANE
ERIE - RENE -
TUS
SENTEURS -
HALO

Mots croisés 9/9 n° 1430



HORIZONTALEMENT

1. Variété de plante - 2. Cohérences - 3. Camarade - Naturels - 4. Avare - Mémorisé - 5. Carte maîtresse - Possessif - 6. Dresse les cheveux - 7. Tergiversa - Inalteré - 8. La première tentatrice - Attachera - 9. Demeurer - Suit le docteur.

VERTICALEMENT

1. Extorquer - 2. Jeux de cartes - En forme d'œuf - 3. Câble marin - Conspues - 4. Privatif - Surveillance - 5. Tombée du jour - Cri d'agonie - 6. Adversaire - Iridium - 7. Pièce de soutènement - Dévidoir à soie - 8. Supports de balle - Aigre - 9. Epongeras.

SOLUTION N° 1429

HORIZONTALEMENT

ENTRAVENT
MARINE - AU
PRIA - RAIE
ARENE - IN -
TA - TPI - ES
ETREINT - I
RIO - LORAN
AVISE - ONU
SESTERCES

VERTICALEMENT

Verticalement :
EMPATERAS
NARRATIVE
TRIE - ROIS
RIANTE - ST
AN - EPILEE
VER - INO - R
E - AI - TROC
NAINE - ANE
TUE - SINUS

SODUKU 159

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

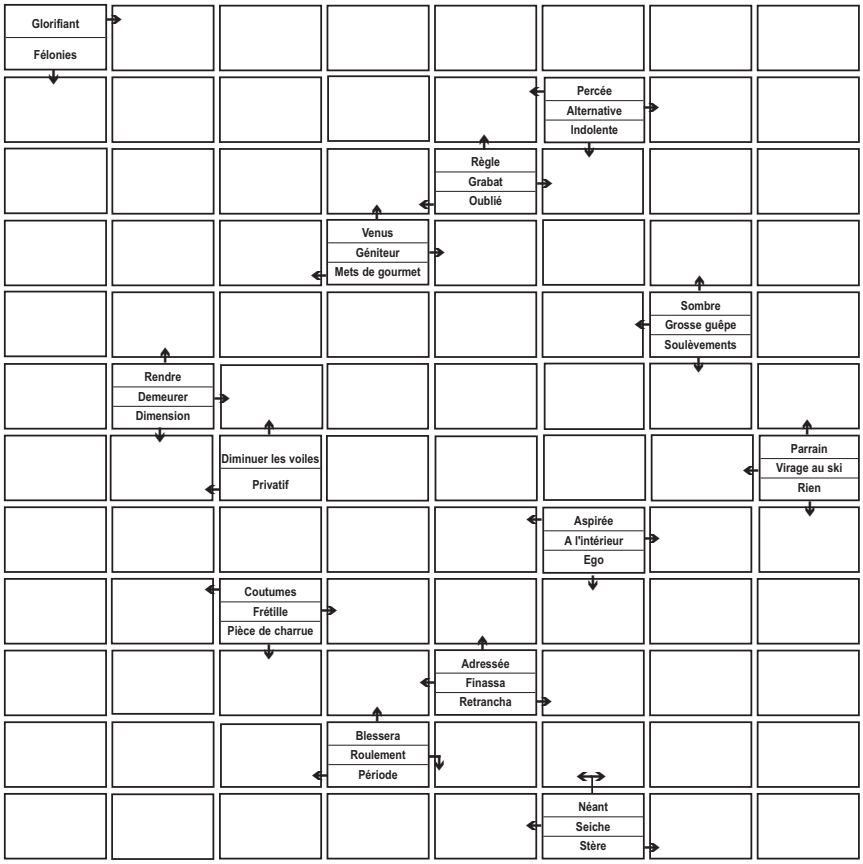
3		4	1		2		9	7
			4					3
		9			7		8	
9	3			2				
		8		7		6		5
		7		4			1	2
			6			2		
1	5				4	8		
6	7		2		8		5	



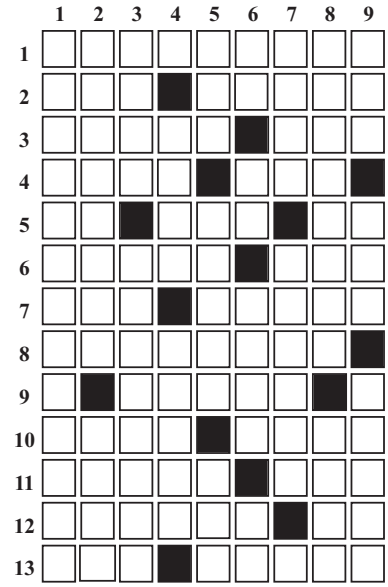
SOLUTIONS

2	3	8	1	5	7	4	9	6
4	1	9	6	3	8	7	2	5
5	7	6	4	2	9	8	3	1
1	8	2	3	7	5	6	4	9
6	4	7	9	1	2	5	8	3
9	5	3	8	4	6	1	7	2
8	9	1	7	6	3	2	6	4
3	2	4	5	8	1	9	6	7
7	6	5	2	9	4	3	1	8

Mots fléchés n° 1431



Mots croisés 9/13 n° 1431



HORIZONTALEMENT

1. Plus - 2. Marchera - Narine de cétacé - 3. Ville française - Masse cohérente - 4. Un des cinq sens - Le monde du silence - 5. Complication - Habitant - Sodium - 6. Fortuné - Personnel - 7. Période de l'histoire - Faîte d'un toit - 8. Sveltesse - 9. Côté d'un cours d'eau - 10. Papillon - Vitesse résiduelle d'un navire - 11. Laminé - Boisson plate - 12. Débutant - A moitié - 13. Epuise au travail - Familier.

VERTICALEMENT

1. En biais - 2. Jet d'eau - En outre - 3. Obtenu tel prix - Critiquée - 4. Description - Toile à polir - 5. Issus - Sur le podium - Place d'armes - 6. Elle a ses chaînes - Note - Pièce du harnais - Représentes - 7. Bien rafraîchi - Disposer - 8. Chose sans valeur - Train - 9. Mais encore - Détienne - Au bas d'une porte.((

SOLUTION N° 1430

HORIZONTALEMENT

PERSEVERE
OPIUM - MUR
LA - RATEES
INFINITE -
SOI - EST - E
SUER - SETS
OISELEURS
NETTE - REA
N - AISE - SI
ET - CERFS -
RAGE - RIEN
IRANIEN - U
EDITORIAL

VERTICALEMENT

POLISSONNERIE
EPANOUIE -
TARD
RI - FIESTA - GAI
SURI - RETICENT
EMANE - LESE -
IO
V - TISSE -
ERRER
EMETTEUR -
FINI
RUEE - TRESSE -
A
ERS - ESSAI -
NUL

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1430

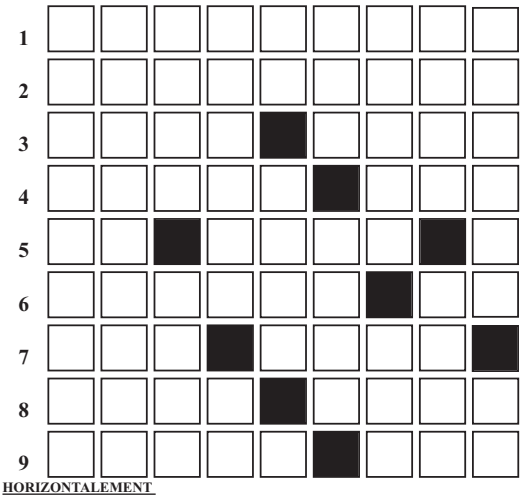
Horizontalement

MODESTES
ACES - UTE
RUSTRE - R
ALI - USAI
SARIS - NE
MIETTES -
ER - SIRET
- ES - NI - I
A - PIEGER
PLAN - EDE
RI - DURER
ETRES - NA

Verticalement

MARASME - APRE
OCULAIRE - LIT
DESIRE - SPA - R
EST - ITS - INDE
S - RUSTINE - US
TUES - ERIGER-
ET - ANSE - EDEN
SERIE - TIRERA

Mots croisés 9/9 n° 1431



HORIZONTALEMENT

1. Précurseur - 2. Etoufferai - 3. Opinion - Dérape - 4. Lustrer - Dialecte chinois - 5. Dans le temps - Bouche au ciment - 6. Déshabillé - Terre et mère - 7. Conviendra - Vigueur - 8. Pourcentage - Ivre - 9. Poursuivre en justice - Monnaie roumaine.

VERTICALEMENT

1. Caractère calme - 2. Creuseras - 3. Prince arabe - Coûte - 4. Scrulpté finement - Gaz symbolique - 5. Devant l'année - Chaleurs animales - 6. Pli à la belote - Liquider - 7. Construit - Larcin - 8. Couvrit de chapelure - Entrave - 9. Possessif - A rembourser.

SOLUTION N° 1430

HORIZONTALEMENT

CROISETTE
HARMONIES
AMI - INNES
PINGRE - SU
AS - U - MA - Y
R - HERISSE
DOUTA - PUR
EVE - LIERA
RESTER - ES

VERTICALEMENT

CHAPARDER
RAMIS - OVE
ORIN - HUES
IM - GUET - T
SOIR - RALE
ENNEMI - IR
TIN - ASPE -
TEES - SURE
ESSUYERAS

SODUKU 160

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

		5		9	7	2		
4			2			5		
		6	5				3	1
6		7			2		4	9
				7				
3	4		8			1		6
7	2				6			
					3			8
		4	7	1		6	9	



SOLUTIONS

3	4	6	1	8	2	5	9	7
7	8	5	4	6	9	1	2	3
2	1	9	3	5	7	4	8	6
9	3	1	5	2	6	7	4	8
4	2	8	9	7	1	6	3	5
5	6	7	8	4	3	9	1	2
8	9	3	6	1	5	2	7	4
1	5	2	7	3	4	8	6	9
6	7	4	2	9	8	3	5	1

LE JEUNE INDEPENDANT

Retrouvez votre journal
sur tous les supports numériques



TF1 20:55 Le grand concours des animateurs



L'animatrice accueille des personnalités de la télévision et de la radio sur le plateau pour participer à un grand quiz de culture générale. Elodie Gossuin, gagnante de la dernière édition, remet son titre en jeu. Elle affronte Catherine Laborde, Elodie Gossuin, Cyril Féraud, Thierry Beccaro, Isabelle Morini-Bosc, Alexia Laroche-Joubert, Jérôme Bonaldi, Alexandre Devoise, Estelle Denis, Alexandre Debanne, Marie-Ange Nardi, Julien Arnaud, Christophe Beaugrand, Laurent Mariotte, Olivier Minne, Elsa Fayer, Laurent Luyat, Sandrine Corman, Patrice Carmouze, Laury Thilleman et Sophie Favier.

CANAL+ 21:00 Gone Girl



Le jour de leur cinquième anniversaire de mariage, Nick découvre que son épouse Amy a disparu. Tout porte à croire qu'elle a été enlevée. La police se saisit de l'affaire. Mais les enquêteurs découvrent des traces de sang dans la cuisine et d'autres indices troublants. Et Nick adopte un comportement étrange devant les médias.

M6 20:55 NCIS : Los Angeles : Date d'expiration



Eric et son équipe tentent d'arrêter une espionne indienne dans un entrepôt. Mais pendant l'opération, Sam reçoit une balle tirée par un sniper. De leur côté, Kensi et Deeks, qui passent à présent la grande majorité de leur temps ensemble, se demandent s'ils ne sont pas allés un peu trop vite dans leur relation...

france 2 20:55 Le plus grand cabaret du monde



L'émission de Patrick Sébastien revient pour une 17e saison ! Parrain de la soirée, l'acteur Patrick Timsit sera accompagné d'Isabelle Mergault, Ingrid Chauvin, de Shirley et Dino, Clara Morgane, Pascal Olmeta, Sonia Dubois, Jean-Marc Généreux, Clémentine Célarié, Francis Huster. Côté show, les étoiles du Cirque de Pékin reviendront avec les moines Shaolin et la troupe Shatirov proposera un numéro à la double barre russe. Par ailleurs, le magicien Dani Lary fera encore une fois la démonstration de son talent. Quant à Hans Klok, il sera de retour pour sa « Grande Illusion ».

france 3 20:50 La clinique du docteur H



Après un rendez-vous avec son amant, Cathy, une jeune magistrate, est victime d'un accident de la circulation. Blessée, elle est transportée à la clinique du docteur H. Lorsqu'elle se réveille dans la nuit, elle croit voir depuis la fenêtre de sa chambre une silhouette déposer une femme inanimée dans le coffre d'une voiture.

TV5MONDE 21:00 L'ombre d'un doute



A l'occasion du 300e anniversaire de la mort de Louis XIV, retour sur le destin de la marquise de Montespan et de madame de Maintenon, deux femmes d'influence à la cour du Roi-Soleil. Arrivée au château de Versailles à l'automne 1666, la marquise de Montespan devient très vite l'une des favorites de Louis XIV. Passionnée par les arts et le luxe, elle est redoutée de tous pour ses sarcasmes et sa répartie cinglante. Mais en 1680, madame de Maintenon, veuve du poète Paul Scarron, encourage le souverain à s'en éloigner et en profite pour s'imposer.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr 04:40	Fadjr 04:45	Fadjr 04:59	Fadjr 04:58	Fadjr 05:07	Fadjr 05:12	Fadjr 05:16
Dohr 12:25	Dohr 12:30	Dohr 12:44	Dohr 12:35	Dohr 12:51	Dohr 12:56	Dohr 12:59
Açr 15:59	Açr 16:03	Açr 16:17	Açr 16:07	Açr 16:24	Açr 16:29	Açr 16:32
Maghrib 18:46	Maghrib 18:50	Maghrib 19:04	Maghrib 18:53	Maghrib 19:11	Maghrib 19:16	Maghrib 19:19
Icha 20:05	Icha 20:08	Icha 20:23	Icha 20:07	Icha 20:29	Icha 20:34	Icha 20:36

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5271 - SAMEDI 28 DHOUL QU'IDA 1436

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Max	Min
Alger	36°	22°
Oran	32°	21°
Constantine	33°	17°
Ouargla	40°	23°

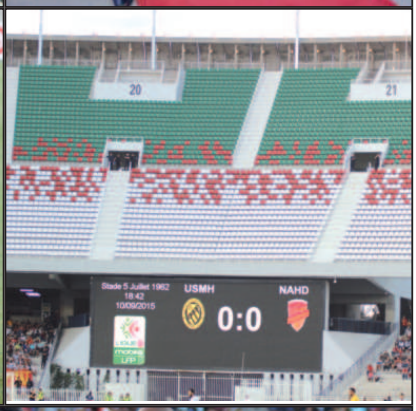
LE 5-JUILLET REPREND LE SERVICE





















B. Noufel/L'JI